



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2023-054

PUBLIÉ LE 26 MAI 2023

Sommaire

ARS /

R53-2023-05-25-00001 - 20230525 AR modificatif de composition du Conseil Territorial de Santé C ur de Breizh (6 pages)	Page 3
R53-2023-05-25-00002 - 20230525 AR portant modification de l'arrêté du 16 mai 2022 portant adoption des territoires de démocratie en région Bretagne (16 pages)	Page 10
R53-2023-05-25-00005 - 20230525 AR relatif à la composition nominative de la commission permanente de la CRSA de Bretagne (4 pages)	Page 27
R53-2023-05-25-00006 - 20230525 AR relatif à la composition nominative de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la CRSA de Bretagne (6 pages)	Page 32
R53-2023-05-25-00007 - 20230525 AR relatif à la composition nominative de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA de Bretagne (6 pages)	Page 39
R53-2023-05-25-00003 - 20230525 AR relatif à la composition nominative de la commission spécialisée prévention de la CRSA de Bretagne (6 pages)	Page 46
R53-2023-05-25-00004 - 20230525 AR relatif à la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Bretagne (12 pages)	Page 53
R53-2023-05-25-00008 - Arrêté portant prorogation de l'autorisation de financement des frais de siège social à l'association Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve (2 pages)	Page 66

Mission Nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R53-2023-05-26-00002 - Arrêté modificatif n°4 du 26 mai 2023 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d assurance maladie des Côtes d Armor (1 page)	Page 69
R53-2023-05-26-00001 - Arrêté modificatif n°4 du 26 mai 2023 portant modification de la composition du conseil départemental des Côtes d Armor au sein du conseil d administration de l union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d allocations familiales de Bretagne (1 page)	Page 71

préfecture de région /

R53-2023-05-25-00009 - Arrêté du 25 05 2023 du préfet de région habilitant les gestionnaires du SGAR Bretagne aux outils Chorus (6 pages)	Page 73
---	---------

ARS

R53-2023-05-25-00001

20230525 AR modificatif de composition du
Conseil Territorial de Santé Cœur de Breizh

ARRETE MODIFICATIF
de composition nominative du
Conseil Territorial de Santé Cœur de Breizh

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R.1434-33 et R.1434-34,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne – Madame Elise NOGUERA, à compter du 13 février 2023,

Vu l'arrêté du 16 mai 2022 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2016 portant adoption des territoires de démocratie sanitaire en région Bretagne,

Considérant la sollicitation de l'Agence Régionale de Santé Bretagne par courrier du 03 février 2022 relative à la désignation des représentants aux conseils territoriaux de santé,

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein des conseils territoriaux de la région Bretagne,

Considérant les modifications demandées depuis la dernière mise à jour

ARRETE

Article 1er : Le Conseil territorial de Santé Cœur de Breizh comprend 50 membres.

Sa composition nominative par collège est la suivante :

1°/ Collège des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Titulaire	Madame	BRISION	CAROLE	FHF
Suppléant	Monsieur	JANNES	STEPHANE	FHF
Titulaire	Monsieur	DESPRETS	BERTRAND	FHP
Suppléant	Docteur	INIGUES	JEAN-PHILIPPE	FHP
Titulaire	Monsieur	CHEVASSU	XAVIER	FEHAP
Suppléant	Monsieur	ROLLAND	PHILIPPE	FEHAP

Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaire	Docteur	ALEMAN-TREVIDIC	MARIE-HELENE	FHF
Suppléant	Docteur	GENTILHOMME	HERVE	FHF
Titulaire	Madame	RUPERT	ANNIE	FEHAP
Suppléant	Docteur	JOUSSET	PHILIPPE	FEHAP

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médicosociaux

Titulaire	Madame	HATIER-VERSTAVEL	ALIZEE	FHF
Suppléant	Madame	LE GOUARD	SEVERINE	FHF
Titulaire	Madame	BENHABERROU	MYRIAM	FEHAP
Suppléant	Madame	BELLEC	EMMANUELLE	FEHAP
Titulaire	Madame	RICHARD	VIRGINIE	NEXEM
Suppléant	Madame	LELIEVRE ABREU	PAULA	NEXEM
Titulaire	Madame	GASCHARD	SYLVIE	FEHAP / URIOPSS
Suppléant	Monsieur	GILLOT	SEBASTIEN	FEHAP / URIOPSS
Titulaire	Madame	MARET	SANDRINE	URIOPSS
Suppléant		En cours de désignation		

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaire	Madame	LEFEVRE	SOLENE	IREPS BRETAGNE
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

Titulaire	Docteur	VAN MELKEBEKE	ERIC	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Docteur	THIERRY	EMMANUELLE	URPS CHIRURGIENS DENTISTES
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	LE PALLEC	LAURENCE	URPS INFIRMIERS
Suppléant	Madame	GARENAUX	MARYSE	URPS PHARMACIENS
Titulaire	Monsieur	MEUROU	MICKAEL	URPS MASSEURS KINESITHEAPEUTES
Suppléant	Madame	FOUCHEZ	CATHERINE	URPS MASSEURS KINESITHEAPEUTES

e) Représentant des internes en médecine

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé ; communautés professionnelles territoriales de santé et équipes de soins primaires ; communautés psychiatriques de territoire)

Titulaire	Madame	BELLEC	MELANIE	FACS BRETAGNE
Suppléant	Madame	ROULLAND	CECILE	FACS BRETAGNE
Titulaire	Madame	PENNANEAC'H	EMMA	CPTS KREIZ BREIZH
Suppléant	Madame	HAUVESPRE	ANNE	CPTS KREIZ BREIZH
Titulaire	Madame	MARTZ	CORINNE	GCS EN SANTE MENTALE 22

Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Madame	JAN	NATHALIE	FNEHAD
Suppléant	Madame	THIBAUT	MARIE-LAURE	FNEHAD

h) Représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Madame	HIRTZMANN	VERONIQUE	CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DU MORBIHAN
Suppléant	Madame	LE COSSEC	MARIE-PIERRE	CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

2° Collège des usagers du système de santé

a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	Monsieur	AUVET	CHARLES	FNATH 56-29-44
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	LEROY	DANY	UNAFAM
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	BELIARD	YVES	ALCOOL ASSISTANCE
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	BRESSON	SABINE	FEDERATION ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES DU MORBIHAN
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	GUEGUEN	NICOLE	UNAPEI BRETAGNE
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	TREU-MULLER	JULIEN	HYPERSUPERS TDAH France
Suppléant	Madame	JEUDY	LYNDA	HYPERSUPERS TADH France

b) Associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	Monsieur	DELOURME	PIERRE	CDCA 22
Suppléant	Madame	PAQUET	CHANTAL	CDCA 22
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	LE BACON	XAVIER	CDCA 56
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

3° Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné

a) Conseiller régional

				FEHAP / URIOPSS
Titulaire	Madame	JOULIAUX PEDRONO	ELISABETH	CONSEIL REGIONAL
Suppléant	Monsieur	ROBIC	GUILLAUME	CONSEIL REGIONAL

b) Représentant des conseils départementaux

Titulaire	Madame	PERRAULT	SOIZIC	CONSEIL DEPARTEMENTALE DU MORBIHAN
Suppléant	Monsieur	GUEGUEN	ALAIN	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTES-D'ARMOR

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

Titulaire	Docteure	BERTHELEM	FLORENCE	PMI DU MORBIHAN
Suppléant	Madame	GENTILHOMME	ISABELLE	PMI DES COTES-D'ARMOR

d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1, L. 5216-1, L. 5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

Titulaire	Monsieur	ROPERS	MARC	AdCF
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

e) Représentants des communes

Titulaire	Madame	GASPAILLARD	EVELYNE	AMF 22
Suppléant	Madame	HOLLEBECQ	MARIE-GWENOLA	AMF 22
Titulaire	Madame	LE STRAT	CHRISTINE	AMF 56
Suppléant		En cours de désignation		

4°/ Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale**a) Représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Madame	POMARIEGA	VALERIE	PREFECTURE DU MORBIHAN
Suppléant	Monsieur	COCHU	DAVID	PREFECTURE COTES-D'ARMOR

b) Représentant des organismes de sécurité sociale

Titulaire	Monsieur	DIETSCH	OLIVIER	CONSEIL DE LA CPAM 22
Suppléant	Monsieur	HOUZE	CHRISTOPHE	CPAM DU MORBIHAN
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

5°/ Collège des personnalités qualifiées

Titulaire	Madame	ARHANT	ISABELLE	MUTUALITE FRANCAISE
Titulaire		En cours de désignation		

Article 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique, les sénateurs et députés des départements sont membres de droits du Conseil Territorial de Santé Coeur de Breizh.

Article 3 : Nul ne peut siéger au sein du conseil territorial de santé à plus d'un titre.

Article 4 : La durée des fonctions des membres du conseil territorial de santé est fixée à cinq ans, renouvelable une fois, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R1434-34 du code de la santé publique.

Article 5 : Le conseil territorial de santé est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

Article 6 : La composition, les modalités de vote et les modalités de fonctionnement des formations du conseil territorial de santé sont fixées par son règlement intérieur adopté en assemblée plénière.


Article 7 : Le présent arrêté sera complété pour tenir compte des désignations à venir.

Article 8 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 9 : Le Directeur de la Stratégie Régionale en Santé de l'Agence régionale de Santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le **25 MAI 2023**

Elise NOGUERA


Directrice générale

ESOS IAM 85

11

ARS

R53-2023-05-25-00002

20230525 AR portant modification de l'arrêté du
16 mai 2022 portant adoption des territoires de
démocratie en région Bretagne

Direction de la Stratégie Régionale en santé
Direction adjointe Qualité et Pilotage
Pôle secrétariat et démocratie en santé

ARRÊTÉ
portant modification de l'arrêté du 16 mai 2022
portant adoption des territoires de démocratie en région Bretagne

**La Directrice générale de
l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1434-9 à L. 1434-11 et R. 1434-29 ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne - Mme Elise NOGUERA ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2022 portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2016 portant adoption des territoires de démocratie en région Bretagne ;

Considérant les fusions de communes intervenues depuis l'arrêté susvisé du 16 mai 2022 ;

Considérant ainsi la nécessité de modifier l'arrêté du 16 mai 2022 afin de prendre en compte les évolutions concernant la dénomination des communes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'annexe de l'arrêté du 16 mai 2022 susvisé est remplacé par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : La composition communale des territoires de démocratie sanitaire figure en annexe 1, consultable en version électronique sur le site internet de l'Agence régionale de santé de Bretagne à l'adresse suivante : [Les territoires de démocratie en santé en Bretagne | Agence régionale de santé Bretagne \(sante.fr\)](https://www.ars.bretagne.fr/les-territoires-de-democratie-en-sante-en-bretagne)

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur de la Stratégie Régionale en Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, **25 MAI 2023**
Le

Elise NOGUERA


Directrice générale

Territoire de Brest / Carhaix / Morlaix / Quimper / Douarnenez / Pont-l'Abbé

22128	Locarn	29043	Daoulas
22137	Maël-Carhaix	29044	Dinéault
22157	Le Moustoir	29045	Dirinon
22163	Paule	29046	Douarnenez
22202	Plévin	29047	Le Drennec
22344	Trébrivan	29048	Ederne
22351	Treffrin	29049	Elliant
22373	Tréogan	29051	Ergué-Gabéric
29001	Argol	29053	Le Faou
29003	Audierne	29054	La Feuillée
29006	Bénodet	29055	Le Folgoët
29007	Berrien	29056	La Forest-Landerneau
29008	Beuzec-Cap-Sizun	29057	La Forêt-Fouesnant
29010	Bodilis	29058	Fouesnant
29011	Bohars	29059	Garlan
29012	Bolazec	29060	Gouesnach
29013	Botmeur	29061	Gouesnou
29014	Botsorhel	29062	Gouézec
29015	Bourg-Blanc	29063	Goulien
29016	Brasparts	29064	Goulven
29017	Brélès	29065	Gourlizon
29018	Brennilis	29066	Guengat
29019	Brest	29067	Guerlesquin
29020	Briec	29068	Guiclan
29021	Plounéour-Brignogan-plages	29069	Guilers
29022	Camaret-sur-Mer	29070	Guiler-sur-Goyen
29023	Carantec	29072	Guilvinec
29024	Carhaix-Plouguer	29073	Guimaëc
29025	Cast	29074	Guimiliau
29026	Châteaulin	29075	Guipavas
29027	Châteauneuf-du-Faou	29076	Milizac-Guipronvel
29028	Cléden-Cap-Sizun	29077	Guissény
29029	Cléden-Poher	29078	Hanvec
29030	Cléder	29079	Henvic
29032	Clohars-Fouesnant	29080	Hôpital-Camfrout
29033	Le Cloître-Pleyben	29081	Huelgoat
29034	Le Cloître-Saint-Thégonnec	29082	Île-de-Batz
29035	Coat-Méal	29083	Île-de-Sein
29036	Collorec	29084	Île-Molène
29037	Combrit	29085	Île-Tudy
29038	Commana	29086	Irvillac
29039	Concarneau	29087	Le Juch
29040	Le Conquet	29089	Kergloff
29041	Coray	29090	Kerlaz
29042	Crozon	29091	Kerlouan

29093	Kernilis	29148	Mespaul
29094	Kernouës	29151	Morlaix
29095	Kersaint-Plabennec	29152	Motreff
29097	Lampaul-Guimiliau	29153	Névez
29098	Lampaul-Plouarzel	29155	Ouessant
29099	Lampaul-Ploudalmézeau	29156	Pencran
29100	Lanarvily	29158	Penmarch
29101	Landéda	29159	Peumerit
29102	Landeleau	29160	Plabennec
29103	Landerneau	29161	Pleuven
29104	Landévennec	29162	Pleyben
29105	Landivisiau	29163	Pleyber-Christ
29106	Landrévarzec	29165	Plobannaec-Lesconil
29107	Landudal	29166	Ploéven
29108	Landudec	29167	Plogastel-Saint-Germain
29109	Landunvez	29168	Plogoff
29110	Langolen	29169	Plogonnec
29111	Lanhouarneau	29170	Plomelin
29112	Lanildut	29171	Plomeur
29113	Lanmeur	29172	Plomodiern
29114	Lannéanou	29173	Plonéis
29115	Lannédern	29174	Plonéour-Lanvern
29116	Lanneuffret	29175	Plonévez-du-Faou
29117	Lannilis	29176	Plonévez-Porzay
29119	Lanrivoaré	29177	Plouarzel
29120	Lanvéoc	29178	Ploudalmézeau
29122	Laz	29179	Ploudaniel
29123	Lennon	29180	Ploudiry
29124	Lesneven	29181	Plouédern
29125	Leuhan	29182	Plouégat-Guérand
29126	Loc-Brévalaire	29183	Plouégat-Moysan
29128	Loc-Eguiner	29184	Plouénan
29130	Locmaria-Plouzané	29185	Plouescat
29131	Locmélar	29186	Plouezoc'h
29132	Locquéolé	29187	Plougar
29133	Locquirec	29188	Plougasnou
29134	Locronan	29189	Plougastel-Daoulas
29135	Loctudy	29190	Plougonvelin
29137	Logonna-Daoulas	29191	Plougonven
29139	Lopérec	29192	Plougoulm
29140	Loperhet	29193	Plougourvest
29141	Loqueffret	29195	Plouguerneau
29142	Lothey	29196	Plouguin
29143	Mahalon	29197	Plouhinec
29144	La Martyre	29198	Plouider
29145	Confort-Meilars	29199	Plouigneau
29146	Melgven	29201	Ploumoguer

29202	Plounéour-Ménez	29255	Saint-Méen
29204	Plouneventer	29256	Saint-Nic
29205	Plounévezel	29257	Saint-Pabu
29206	Plounévez-Lochrist	29259	Saint-Pol-de-Léon
29207	Plourin-lès-Morlaix	29260	Saint-Renan
29208	Plourin	29261	Saint-Rivoal
29209	Plouvien	29262	Saint-Sauveur
29210	Plouvorn	29263	Saint-Ségal
29211	Plouyé	29264	Saint-Servais
29212	Plouzané	29265	Sainte-Sève
29213	Plouzévéde	29266	Saint-Thégonnec Loc-Eguiner
29214	Plovan	29267	Saint-Thois
29215	Plozévet	29268	Saint-Thonan
29216	Pluguffan	29270	Saint-Urbain
29218	Pont-Croix	29271	Saint-Vougay
29220	Pont-l'Abbé	29272	Saint-Yvi
29221	Porspoder	29273	Santec
29222	Port-Launay	29275	Scrignac
29224	Pouldergat	29276	Sibiril
29225	Pouldreuzic	29277	Sizun
29226	Poullan-sur-Mer	29278	Spézet
29227	Poullaouen	29279	Taulé
29228	Primelin	29280	Telgruc-sur-Mer
29229	Quéménéven	29281	Tourch
29232	Quimper	29282	Trébabu
29235	Le Relecq-Kerhuon	29284	Treffiagat
29237	La Roche-Maurice	29285	Tréflaouéan
29238	Roscanvel	29286	Tréflévénez
29239	Roscoff	29287	Tréfleze
29240	Rosnoën	29288	Trégarantec
29241	Rosporden	29289	Trégarvan
29243	Saint-Coulitz	29290	Tréglonou
29244	Saint-Derrien	29291	Trégourez
29245	Saint-Divy	29292	Tréguennec
29246	Saint-Eloy	29293	Trégunc
29247	Saint-Évarzec	29294	Le Tréhou
29248	Saint-Frégant	29295	Trémaouézan
29249	Saint-Goazec	29296	Tréméoc
29250	Saint-Hernin	29298	Tréogat
29251	Saint-Jean-du-Doigt	29299	Tréouergat
29252	Saint-Jean-Trolimon	29301	Trézilidé
29254	Saint-Martin-des-Champs	29302	Pont-de-Buis-lès-Quimerch

Territoire de Lorient/Quimperlé

29002	Arzano	56081	Guiscriff
29004	Bannalec	56083	Hennebont
29005	Baye	56089	Inguiniel
29031	Clohars-Carnoët	56090	Inzinzac-Lochrist
29071	Guilligomarc'h	56094	Kervignac
29136	Locunolé	56098	Lanester
29147	Mellac	56100	Langonnet
29150	Moëlan-sur-Mer	56101	Languidic
29217	Pont-Aven	56104	Lanvaudan
29230	Querrien	56105	Lanvénegen
29233	Quimperlé	56107	Larmor-Plage
29234	Rédené	56118	Locmiquélic
29236	Riec-sur-Bélon	56121	Lorient
29269	Saint-Thurien	56130	Merlevenez
29274	Scaër	56131	Meslan
29297	Tréméven	56148	Nostang
29300	Le Trévoux	56162	Ploemeur
56014	Berné	56166	Plouay
56021	Brandérion	56169	Plouhinec
56026	Bubry	56170	Plouray
56029	Calan	56179	Pont-Scorff
56036	Caudan	56181	Port-Louis
56040	Cléguer	56182	Priziac
56057	Le Faouët	56185	Quéven
56062	Gâvres	56188	Quistinic
56063	Gestel	56193	Riantec
56066	Gourin	56199	Roudouallec
56069	Groix	56201	Le Saint
56078	Guidel	56220	Sainte-Hélène

Territoire de Pontivy / Loudéac

22001	Allineuc	22107	Bon Repos sur Blavet
22027	Le Cambout	22122	Laurenan
22033	Caurel	22124	Lescouët-Gouarec
22039	La Chèze	22133	Loscouët-sur-Meu
22043	Coëtlogon	22136	Loudéac
22060	Gausson	22146	Mellionec
22061	Glomel	22147	Merdrignac
22062	Gomené	22148	Mérillac
22064	Gouarec	22149	Merléac
22068	Grâce-Uzel	22155	La Motte
22075	Hémonstoir	22158	Guerlédan
22083	Illifaut	22181	Plélauff
22087	Kergrist-Moëlou	22183	Plémet

22184	Plémy	56093	Kergrist
22219	Plouguenast-Langast	56099	Langoëlan
22220	Plouguernevel	56103	Lantillac
22229	Plounévez-Quintin	56110	Lignol
22241	Plumieux	56113	Locmalo
22255	La Prénessaye	56117	Locminé
22260	Le Quillio	56125	Malguénac
22266	Rostrenen	56128	Melrand
22275	Saint-Barnabé	56140	Moréac
22279	Saint-Caradec	56141	Moustoir-Ac
22285	Saint-Connec	56144	Évellys
22288	Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	56146	Neulliac
22295	Saint-Gilles-Vieux-Marché	56151	Noyal-Pontivy
22300	Saint-Hervé	56156	Persquen
22309	Saint-Launeuc	56160	Pleugriffet
22314	Saint-Maudan	56163	Ploërdut
22330	Saint-Thélo	56173	Pluméliau-Bieuzy
22333	Saint-Vran	56174	Plumelin
22334	Saint-Igeaux	56178	Pontivy
22365	Trémargat	56189	Radenac
22371	Trémoriel	56190	Réguiny
22376	Trévé	56198	Rohan
22384	Uzel	56203	Saint-Aignan
56010	Baud	56207	Saint-Barthélemy
56024	Bréhan	56209	Sainte-Brigitte
56039	La Chapelle-Neuve	56210	Saint-Caradec-Trégomel
56041	Cléguérec	56213	Saint-Gérand-Croixanvec
56047	Crédin	56215	Saint-Gonnery
56048	Le Croisty	56237	Saint-Thuriau
56072	Gueltas	56238	Saint-Tugdual
56073	Guémené-sur-Scorff	56242	Séglien
56074	Guénin	56245	Silfiac
56076	Guern	56246	Le Sourn
56092	Kerfourn	56264	Kernascléden

Territoire de Rennes / Fougères / Vitré / Redon

35001	Acigné	35014	Bais
35002	Amanlis	35015	Balazé
35003	Andouillé-Neuville	35016	Baulon
35004	Val-Couesnon	35017	La Baussaine
35005	Arbrissel	35018	La Bazouge-du-Désert
35006	Argentré-du-Plessis	35019	Bazouges-la-Pérouse
35007	Aubigné	35021	Beaucé
35008	Availles-sur-Seiche	35022	Bécherel
35012	Bain-de-Bretagne	35023	Bédée
35013	Bains-sur-Oust	35024	Betton

35025	Billé	35084	Comblessac
35026	Bléruais	35086	Combourtillé
35027	Boisgervilly	35087	Cornillé
35028	Boistrudan	35088	Corps-Nuds
35030	La Bosse-de-Bretagne	35089	La Couyère
35031	La Bouëxière	35090	Crevin
35032	Bourgbarré	35091	Le Crouais
35033	Bourg-des-Comptes	35094	Dingé
35035	Bovel	35096	Domagné
35037	Bréal-sous-Montfort	35097	Domalain
35038	Bréal-sous-Vitré	35098	La Dominelais
35039	Brécé	35099	Domloup
35040	Breteil	35101	Dourdain
35041	Brie	35102	Drouges
35042	Brielles	35103	Eancé
35045	Bruc-sur-Aff	35105	Erbrée
35046	Les Brulais	35106	Ercé-en-Lamée
35047	Bruz	35107	Ercé-près-Liffré
35050	Cardroc	35108	Essé
35051	Cesson-Sévigné	35109	Étrelles
35052	Champeaux	35110	Feins
35054	Chanteloup	35111	Le Ferré
35055	Chantepie	35112	Fleurigné
35056	La Chapelle-aux-Filtzméens	35114	Forges-la-Forêt
35057	La Chapelle-Bouëxic	35115	Fougères
35058	La Chapelle-Chaussée	35117	Gaël
35059	La Chapelle-des-Fougeretz	35118	Gahard
35060	La Chapelle du Lou du Lac	35119	Gennes-sur-Seiche
35061	La Chapelle-Erbrée	35120	Gévezé
35062	La Chapelle-Janson	35121	Gosné
35063	La Chapelle-Saint-Aubert	35123	Goven
35064	La Chapelle-de-Brain	35124	Grand-Fougeray
35065	La Chapelle-Thouarault	35125	La Guerche-de-Bretagne
35066	Chartres-de-Bretagne	35126	Guichen
35067	Chasné-sur-Illet	35127	Guignen
35068	Châteaubourg	35128	Guipel
35069	Châteaugiron	35130	Hédé-Bazouges
35071	Le Châtellier	35131	L'Hermitage
35072	Châtillon-en-Vendelais	35133	Iffendic
35075	Chauvigné	35134	Les Iffs
35076	Chavagne	35135	Irodouër
35077	Chelun	35136	Janzé
35079	Chevaigné	35137	Javené
35080	Cintré	35138	Laignelet
35081	Clayes	35139	Laillé
35082	Coësmes	35140	Lalleu

35141	Landavran	35196	Mordelles
35142	Landéan	35197	Mouazé
35143	Landujan	35198	Moulins
35144	Langan	35199	Moussé
35145	Langon	35200	Moutiers
35146	Langouet	35201	Muel
35148	Lanrigan	35202	La Noë-Blanche
35149	Lassy	35203	La Nouaye
35150	Lécousse	35204	Nouvoitou
35151	Lieuron	35205	Noyal-sous-Bazouges
35152	Liffré	35206	Noyal-Châtillon-sur-Seiche
35154	Livré-sur-Changeon	35207	Noyal-sur-Vilaine
35155	Lohéac	35208	Orgères
35156	Longaulnay	35210	Pacé
35157	Le Loroux	35211	Paimpont
35160	Loutehel	35212	Pancé
35161	Louvigné-de-Bais	35214	Parcé
35162	Louvigné-du-Désert	35215	Parigné
35163	Luitré-Dompierre	35216	Parthenay-de-Bretagne
35164	Marcillé-Raoul	35217	Le Pertre
35165	Marcillé-Robert	35218	Le Petit-Fougeray
35166	Marpiré	35219	Pipriac
35167	Martigné-Ferchaud	35220	Piré-Chancé
35168	Val d'Anast	35221	Pléchâtel
35169	Maxent	35223	Plélan-le-Grand
35170	Mecé	35225	Plesder
35171	Médréac	35226	Pleugueneuc
35173	Melesse	35227	Pleumeleuc
35174	Mellé	35229	Pocé-les-Bois
35175	Mernel	35230	Poilly
35176	Guipry-Messac	35231	Poligné
35177	La Mézière	35232	Princé
35178	Mézières-sur-Couesnon	35233	Québriac
35180	Miniac-sous-Bécherel	35234	Quédillac
35183	Mondevert	35235	Rannée
35184	Montauban-de-Bretagne	35236	Redon
35185	Montautour	35237	Renac
35187	Monterfil	35238	Rennes
35188	Montfort-sur-Meu	35239	Retiers
35189	Montgermont	35240	Le Rheu
35190	Monthault	35242	Rimou
35191	Les Portes du Coglais	35243	Romagné
35192	Montreuil-des-Landes	35244	Romazy
35193	Montreuil-le-Gast	35245	Romillé
35194	Montreuil-sous-Pérouse	35249	Sainte-Anne-sur-Vilaine
35195	Montreuil-sur-Ille	35250	Saint-Armel

35251	Saint-Aubin-d'Aubigné	35320	Saint-Uniac
35252	Saint-Aubin-des-Landes	35321	Saulnières
35253	Saint-Aubin-du-Cormier	35322	Le Sel-de-Bretagne
35257	Maen Roch	35324	La Selle-en-Luitré
35258	Saint-Briec-des-Iffs	35325	La Selle-Guerchaise
35260	Saint-Christophe-des-Bois	35326	Sens-de-Bretagne
35261	Saint-Christophe-de-Valains	35327	Servon-sur-Vilaine
35262	Sainte-Colombe	35328	Sixt-sur-Aff
35264	Saint-Didier	35330	Taillis
35265	Saint-Domineuc	35331	Talensac
35266	Saint-Erblon	35332	Teillay
35268	Saint-Ganton	35333	Le Theil-de-Bretagne
35271	Saint-Georges-de-Reintembault	35334	Thorigné-Fouillard
35272	Saint-Germain-du-Pinel	35335	Thourie
35273	Saint-Germain-en-Coglès	35336	Le Tiercent
35274	Saint-Germain-sur-Ille	35337	Tinténiac
35275	Saint-Gilles	35338	Torcé
35276	Saint-Gondran	35340	Treffendel
35277	Saint-Gonlay	35343	Tresbœuf
35278	Saint-Grégoire	35345	Trévérien
35280	Saint-Hilaire-des-Landes	35346	Trimer
35281	Saint-Jacques-de-la-Lande	35347	Val-d'Izé
35282	Rives-du-Couesnon	35350	Vergéal
35283	Saint-Jean-sur-Vilaine	35351	Le Verger
35285	Saint-Just	35352	Vern-sur-Seiche
35289	Saint-Malo-de-Phily	35353	Vezein-le-Coquet
35290	Saint-Malon-sur-Mel	35355	Vieux-Vy-sur-Couesnon
35292	Saint-Marc-le-Blanc	35356	Vignoc
35294	Sainte-Marie	35357	Villamée
35295	Saint-Maugan	35359	Visseiche
35296	Saint-Médard-sur-Ille	35360	Vitré
35297	Saint-Méen-le-Grand	35363	Pont-Péan
35300	Saint-M'Hervé	56001	Allaire
35302	Saint-Onen-la-Chapelle	56011	Béganne
35304	Saint-Ouen-des-Alleux	56033	Carentoir
35305	Saint-Péran	56044	Cournon
35307	Saint-Pern	56060	Les Fougerêts
35309	Saint-Rémy-du-Plain	56061	La Gacilly
35310	Saint-Sauveur-des-Landes	56154	Peillac
35311	Saint-Séglin	56194	Rieux
35312	Saint-Senoux	56216	Saint-Gorgon
35315	Saint-Sulpice-la-Forêt	56221	Saint-Jacut-les-Pins
35316	Saint-Sulpice-des-Landes	56223	Saint-Jean-la-Poterie
35317	Saint-Symphorien	56229	Saint-Martin-sur-Oust
35318	Saint-Thual	56232	Saint-Perreux
35319	Saint-Thurial	56239	Saint-Vincent-sur-Oust

56253	Tréal
-------	-------

Territoire de St-Brieuc / Guingamp / Lannion

22002	Andel	22086	Kerfot
22004	Bégard	22088	Kerien
22005	Belle-Isle-en-Terre	22090	Kermaria-Sulard
22006	Berhet	22091	Kermoroc'h
22009	Le Bodéo	22092	Kerpert
22011	Boqueho	22093	Lamballe-Armor
22013	Bourbriac	22095	Landebaëron
22015	Bréhand	22098	Landéhen
22016	Île-de-Bréhat	22099	Lanfains
22018	Brélidy	22101	Langoat
22019	Bringolo	22106	Langueux
22023	Bulat-Pestivien	22108	Lanleff
22024	Calanhel	22109	Lanloup
22025	Callac	22110	Lanmérin
22028	Camlez	22111	Lanmodez
22029	Canihuel	22112	Lannebert
22030	Caouënnec-Lanvézéac	22113	Lannion
22031	Carnoët	22115	Lanrivain
22034	Cavan	22116	Lanrodec
22037	La Chapelle-Neuve	22117	Lantic
22040	Coadout	22119	Lanvellec
22041	Coatascorn	22121	Lanvollon
22042	Coatréven	22126	Le Leslay
22044	Coëtmieux	22127	Lézardrieux
22045	Cohiniac	22129	Loc-Envel
22046	Le Mené	22131	Loguivy-Plougras
22047	Corlay	22132	Lohuec
22052	Duault	22134	Louannec
22054	Erquy	22135	Louargat
22055	Binic-Étables-sur-Mer	22138	Maël-Pestivien
22057	Le Faouët	22139	Magoar
22059	Le Fœil	22140	La Malhoure
22063	Gommenec'h	22141	Mantallot
22065	Goudelin	22144	La Méaugon
22067	Grâces	22150	Le Merzer
22070	Guingamp	22152	Minihy-Tréguier
22072	Gurunhuel	22153	Moncontour
22073	La Harmoye	22156	Moustéru
22074	Le Haut-Corlay	22160	Noyal
22079	Hénon	22161	Pabu
22081	Hillion	22162	Paimpol
22085	Kerbors	22164	Péder nec

22165	Penguily	22242	Plurien
22166	Penvéan	22243	Plusquellec
22168	Perros-Guirec	22244	Plussulien
22169	Peumerit-Quintin	22245	Pluzunet
22170	Plaine-Haute	22246	Pommeret
22171	Plaintel	22248	Pommerit-le-Vicomte
22176	Plédran	22249	Pont-Melvez
22177	Pléguien	22250	Pontrieux
22178	Pléhédél	22251	Pordic
22182	Plélo	22254	Prat
22186	Pléneuf-Val-André	22256	Quemper-Guézennec
22187	Plérin	22257	Quemperven
22188	Plerneuf	22258	Quessoy
22189	Plésidy	22261	Quintenic
22194	Plestin-les-Grèves	22262	Quintin
22195	Pleubian	22264	La Roche-Jaudy
22196	Pleudaniel	22265	Rospéz
22198	Pleumeur-Bodou	22269	Runan
22199	Pleumeur-Gautier	22271	Saint-Adrien
22203	Plœuc-L'Hermitage	22272	Saint-Agathon
22204	Ploëzal	22273	Saint-Alban
22206	Châtelaudren-Plouagat	22276	Saint-Bihy
22207	Plouaret	22277	Saint-Brandan
22210	Ploubazlanec	22278	Saint-Brieuc
22211	Ploubezre	22281	Saint-Carreuc
22212	Plouëc-du-Trieux	22283	Saint-Clet
22214	Plouézec	22284	Saint-Connan
22215	Ploufragan	22287	Saint-Donan
22216	Plougouven	22289	Saint-Fiacre
22217	Plougras	22291	Saint-Gildas
22218	Plougrescant	22293	Saint-Gilles-les-Bois
22221	Plouguiel	22294	Saint-Gilles-Pligeaux
22222	Plouha	22296	Saint-Glen
22223	Plouisy	22304	Saint-Jean-Kerdaniel
22224	Ploulec'h	22307	Saint-Julien
22225	Ploumagoar	22310	Saint-Laurent
22226	Ploumilliau	22313	Saint-Martin-des-Prés
22227	Plounéris	22316	Saint-Mayeux
22228	Plounévez-Moëdec	22319	Saint-Michel-en-Grève
22231	Plourac'h	22320	Saint-Nicodème
22232	Plourhan	22321	Saint-Nicolas-du-Pélem
22233	Plourivo	22322	Saint-Péver
22234	Plouvara	22324	Saint-Quay-Perros
22235	Plouzélambre	22325	Saint-Quay-Portrieux
22236	Pludual	22326	Saint-Rieul
22238	Plufur	22328	Saint-Servais

22331	Sainte-Tréphine	22361	Tréguidel
22332	Saint-Trimoël	22362	Tréguier
22335	Senven-Léhart	22363	Trélévern
22338	Squiffiec	22366	Trémel
22340	Tonquédec	22370	Tréméven
22343	Trébeurden	22372	Trémuson
22345	Trébry	22375	Tressignaux
22346	Trédaniel	22377	Tréveneuc
22347	Trédarzec	22378	Trévéc
22349	Trédrez-Locquémeau	22379	Trévou-Tréguignec
22350	Tréduder	22381	Trézény
22353	Trégastel	22383	Troguéry
22354	Tréglamus	22386	Le Vieux-Bourg
22356	Trégomeur	22387	Le Vieux-Marché
22358	Trégonneau	22389	Yffiniac
22359	Trégrom	22390	Yvias
22360	Tréguex		

Territoire de St-Malo / Dinan

22003	Aucaleuc	22104	Languédias
22008	Bobital	22105	Languenan
22012	La Bouillie	22114	Lanrelas
22014	Bourseul	22118	Lanvallay
22020	Broons	22143	Matignon
22021	Brusvily	22145	Mégrit
22026	Calorguen	22172	Plancoët
22032	Caulnes	22174	Pléboulle
22035	Les Champs-Géraux	22175	Plédéliac
22036	La Chapelle-Blanche	22179	Fréhel
22048	Corseul	22180	Plélan-le-Petit
22049	Créhen	22185	Plénée-Jugon
22050	Dinan	22190	Pleslin-Trigavou
22053	Éréac	22193	Plestan
22056	Évrans	22197	Pleudihen-sur-Rance
22069	Guenroc	22200	Pléven
22071	Guitté	22201	Plévenon
22076	Héanbihen	22205	Plorec-sur-Arguenon
22077	Hénansal	22208	Plouasne
22082	Le Hinglé	22209	Beaussais-sur-Mer
22084	Jugon-les-Lacs - Commune nouvelle	22213	Plouër-sur-Rance
22094	Lancieux	22237	Pluduno
22096	Landébia	22239	Plumaudan
22097	La Landec	22240	Plumaugat
22103	Langrolay-sur-Rance	22259	Quévert
22104	Languédias	22263	Le Quiou

22267	Rouillac	35093	Dinard
22268	Ruca	35095	Dol-de-Bretagne
22274	Saint-André-des-Eaux	35104	Epiniac
22280	Saint-Carné	35116	La Fresnais
22282	Saint-Cast-le-Guildo	35122	La Gouesnière
22286	Saint-Denoual	35132	Hirel
22299	Saint-Hélen	35153	Lillemer
22302	Saint-Jacut-de-la-Mer	35159	Lourmais
22305	Saint-Jouan-de-l'Isle	35172	Meillac
22306	Saint-Judoce	35179	Miniac-Morvan
22308	Saint-Juvat	35181	Le Minihic-sur-Rance
22311	Saint-Lormel	35186	Mont-Dol
22312	Saint-Maden	35222	Pleine-Fougères
22315	Saint-Maudez	35224	Plerguer
22317	Saint-Méloir-des-Bois	35228	Pleurtuit
22318	Saint-Michel-de-Plélan	35241	La Richardais
22323	Saint-Pôtan	35246	Roz-Landrieux
22327	Saint-Samson-sur-Rance	35247	Roz-sur-Couesnon
22337	Sévignac	35248	Sains
22339	Taden	35255	Saint-Benoît-des-Ondes
22341	Tramain	35256	Saint-Briac-sur-Mer
22342	Trébédan	35259	Saint-Broladre
22348	Trédias	35263	Saint-Coulomb
22352	Tréfumel	35270	Saint-Georges-de-Gréhaigne
22364	Trélivan	35279	Saint-Guinoux
22368	Trémereuc	35284	Saint-Jouan-des-Guérets
22369	Trémeur	35286	Saint-Léger-des-Prés
22380	Trévron	35287	Saint-Lunaire
22385	La Vicomté-sur-Rance	35288	Saint-Malo
22388	Vildé-Guingalan	35291	Saint-Marcan
22391	Yvignac-la-Tour	35299	Saint-Méloir-des-Ondes
35009	Baguer-Morvan	35306	Saint-Père-Marc-en-Poulet
35010	Baguer-Pican	35308	Mesnil-Roc'h
35029	Bonnemain	35314	Saint-Suliac
35034	La Boussac	35329	Sougeal
35044	Broualan	35339	Trans-la-Forêt
35049	Cancale	35342	Trémeheuc
35070	Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine	35354	Vieux-Viel
35078	Cherrueix	35358	La Ville-ès-Nonais
35085	Combourg	35361	Le Vivier-sur-Mer
35092	Cuguen	35362	Le Tronchet

Territoire de Vannes / Ploërmel / Malestroit

56002	Ambon	56004	Arzal
56003	Arradon	56005	Arzon

56006	Augan	56087	Île-aux-Moines
56007	Auray	56088	Île-d'Arz
56008	Baden	56091	Josselin
56009	Bangor	56096	Landaul
56012	Beignon	56097	Landévant
56013	Belz	56102	Forges de Lanouée
56015	Berric	56106	Larmor-Baden
56017	Bignan	56108	Larré
56018	Billiers	56109	Lauzach
56019	Billio	56111	Limerzel
56020	Bohal	56112	Lizio
56022	Brandivy	56114	Locmaria
56023	Brech	56115	Locmaria-Grand-Champ
56025	Brignac	56116	Locmariaquer
56027	Buléon	56119	Locoal-Mendon
56028	Caden	56120	Locqueltas
56030	Camoël	56122	Loyat
56031	Camors	56123	Malansac
56032	Campénéac	56124	Malestroit
56034	Carnac	56126	Marzan
56035	Caro	56127	Mauron
56042	Colpo	56129	Ménéac
56043	Concoret	56132	Meucon
56045	Le Cours	56133	Missiriac
56046	Crach	56134	Mohon
56050	La Croix-Helléan	56135	Molac
56051	Cruguel	56136	Monteneuf
56052	Damgan	56137	Monterblanc
56053	Elven	56139	Montertelot
56054	Erdeven	56143	Muzillac
56055	Étel	56145	Néant-sur-Yvel
56056	Évriguet	56147	Nivillac
56058	Férel	56149	Noyal-Muzillac
56065	Gourhel	56152	Le Palais
56067	Grand-Champ	56153	Péaule
56068	La Grée-Saint-Laurent	56155	Pénestin
56070	Guégon	56157	Plaudren
56071	Guéhenno	56158	Plescop
56075	Guer	56159	Pleucadeuc
56077	Le Guerno	56161	Ploemel
56079	Guillac	56164	Ploeren
56080	Guilliers	56165	Ploërmel
56082	Helléan	56167	Plougoumelen
56084	Le Hézo	56168	Plouharnel
56085	Hœdic	56171	Pluherlin
56086	Île-d'Houat	56172	Plumelec

56175	Plumergat	56228	Saint-Marcel
56176	Pluneret	56230	Saint-Nicolas-du-Tertre
56177	Pluvigner	56231	Saint-Nolff
56180	Porcaro	56233	Saint-Philibert
56184	Questembert	56234	Saint-Pierre-Quiberon
56186	Quiberon	56236	Saint-Servant
56191	Réminiac	56240	Sarzeau
56195	La Roche-Bernard	56241	Sauzon
56196	Rochefort-en-Terre	56243	Séné
56197	Val d'Oust	56244	Sérent
56200	Ruffiac	56247	Sulniac
56202	Saint-Abraham	56248	Surzur
56204	Saint-Allouestre	56249	Taupont
56205	Saint-Armel	56250	Théhillac
56206	Saint-Avé	56251	Theix-Noyal
56208	Saint-Brieuc-de-Mauron	56252	Le Tour-du-Parc
56211	Saint-Congard	56254	Trédion
56212	Saint-Dolay	56255	Treffléan
56214	Saint-Gildas-de-Rhuys	56256	Tréhorenteuc
56218	Saint-Gravé	56257	La Trinité-Porhoët
56219	Saint-Guyomard	56258	La Trinité-sur-Mer
56222	Saint-Jean-Brévelay	56259	La Trinité-Surzur
56224	Saint-Laurent-sur-Oust	56260	Vannes
56225	Saint-Léry	56261	La Vraie-Croix
56226	Saint-Malo-de-Beignon	56262	Bono
56227	Saint-Malo-des-Trois-Fontaines	56263	Sainte-Anne-d'Auray

ARS

R53-2023-05-25-00005

20230525 AR relatif à la composition nominative
de la commission permanente de la CRSA de
Bretagne

ARRETE

relatif à la composition nominative de la commission permanente
de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les modifications de l'arrêté de composition de la plénière et de ses impacts sur la commission permanente ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission permanente de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie de Bretagne comprend 20 membres. Sa composition nominative est la suivante :

Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

Monsieur OLLIVIER Roland

Présidents des commissions spécialisées

Monsieur BRUNEAU Lionel - Vice-Président de la CRSA
Président de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

Madame Anne LE GAGNE - Vice-Présidente de la CRSA
Présidente de la commission spécialisée de l'organisation des soins

Monsieur Pascal ROYER - Vice-Président de la CRSA
Président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé

Madame FRAIN Sophie - Vice-Présidente de la CRSA
Présidente de la commission spécialisée prévention

1^o/ Collège des représentants des collectivités territoriales

Titulaire	MADAME	ALEXANDRE	DELPHINE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	FORTIN	LAURENCE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	ROBIC	GUILLAUME	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Titulaire	MONSIEUR	GOALEC	BERNARD	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	POITEVIN	JOCELYNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
2 nd suppléant	MADAME	PLOUHINEC	JOCLEYNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANNE	LIGUE CONTRE LE CANDER 22
1 ^{er} suppléant	MADAME	BAGCI	OZGE	ADMR DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	CROISSANT	GUY	UNA BRETAGNE
Titulaire	MADAME	LAIGLE	FRANCINE	France Rein
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE FALHER	CHRISTIAN	CAPH29
2 nd suppléant	MADAME	SURGET	MARYANNICK	France Rein

3° Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	GILBERT	DIDIER	CTS Haute Bretagne
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

4° Collège des partenaires sociaux

Titulaire	MONSIEUR	BENABES	LUDOVIC	CGT
1 ^{er} suppléant	MADAME	GAGNARD	ANGELINA	CGT
2 nd suppléant	MONSIEUR	TIMOY	DIDIER	CGT
Titulaire	MONSIEUR	ZAL	FRANCK	MEDEF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF BRETAGNE

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	MONSIEUR	TREGUER	STEVEN	FONDATION MASSE TREVIDY / URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARCHAND	VINCENT	SAUVETAGE DE L'ENFANT A L'ADULTE 35 / URIOPSS
2 nd suppléant	MONSIEUR	MARTEIL	ERWAN	AMISEP / URIOPSS

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaire	MADAME	GIROUX-METGES	MARIE-AGNES	DEFI SANTE NUTRITION
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DUROUCHOUX	LUC	ASSOCIATION ADDICTIONS France région Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	GUILLOUX-LAFONT	KARINNE	URUAJ BRETAGNE

7° Collège des offreurs des services de santé

Titulaire	MONSIEUR	COUTURIER	THOMAS	CPTS PAYS DE QUIMPER
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARECHAL	TRISTAN	CPTS PAYS D'AURAY
2 nd suppléant	MADAME	GAUTIER	AUDREY	CPTS BRETAGNE ROMANTIQUE
Titulaire	MONSIEUR	LABARTHE	THIERRY	URPS MEDECINS LIBERAUX
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE HETET	HUBERT	URPS MEDECINS LIBERAUX
2 nd suppléant	MADAME	GAUDIN PIEL	PASCALE	URPS MEDECINS LIBERAUX

Titulaire	MADAME	BLAIZE	HELENE	FEHAP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CONAN	PASCAL	URIOPSS
2 nd suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	UGECAM BRETAGNE PAYS DE LOIRE
Titulaire	MADAME	BENARD	ARIANE	FHF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	BIOULOU	NICOLAS	FHP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CALVEZ	MORGAN	FHP BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	POIZAT	NICOLAS-PIERRE	FHP BRETAGNE

8°/ Collège de personnalités qualifiées

Titulaire	MADAME	OLLITRAULT	SYLVIE
-----------	--------	------------	--------

Article 2 : La durée des mandats des membres de la commission permanente est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions réglementaires.

Article 3 : Le secrétariat de la commission permanente est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de la Stratégie Régionale en Santé de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le **25 MAI 2023**

Elise NOGUERA
Directrice générale

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title area.

1. OBJETIF DE LA COMMISSION PERMANENTE

Main body of faint, illegible text, likely containing the objectives and details of the commission.

ESOS IAM BS

Handwritten signature or initials in the center of the page.

ARS

R53-2023-05-25-00006

20230525 AR relatif à la composition nominative
de la commission spécialisée de l'organisation
des soins de la CRSA de Bretagne

ARRETE
relatif à la composition nominative de la
commission spécialisée de l'organisation des soins
de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les opérations de répartition lors de la séance d'installation de la CRSA, le 16 novembre 2021 ;

Considérant les modifications de l'arrêté de composition de la plénière et de ses impacts sur la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie de Bretagne comprend 46 membres. Sa composition nominative par collège est la suivante :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales

a) Conseil régional

Titulaire	MADAME	JOUNEAUX-PEDRONO	ELISABETH	Conseil Régional Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	CHAPPE	FANNY	Conseil Régional Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	LE BECHEC	CAROLE	Conseil Régional Bretagne

b) Conseils départementaux

Titulaire	MADAME	CADUDAL	VERONIQUE	Conseil départemental des Côtes d'Armor
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOUIS	GUILLAUME	Conseil départemental des Côtes d'Armor
2 nd suppléant	MONSIEUR	POULIN	OLIVIER	Conseil départemental des Côtes d'Armor

c) Groupements de communes

Titulaire	MONSIEUR	ROPERS	MARC	PONTIVY COMMUNAUTE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PIEDVACHE	BERNARD	COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN
2 nd suppléant	MADAME	QUEMERE	MARTINE	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORNOUILLE

d) Communes

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	MONSIEUR	ROYER	PASCAL	APF France HANDICAP
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant	MADAME	TERROM	PASCALE	APF France Handicap
Titulaire	MADAME	LAIGLE	FRANCINE	France REIN
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE FALHER	CHRISTIAN	ASSOCIATION HUNTINGTON FRANCE
2 nd suppléant	MADAME	SURGET	MARYANNICK	France REIN

b) Associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	MONSIEUR	LE BOURHIS	HERVE	CDCA FINITERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	MANCHEC	MARYVONNE	CDCA FINISTERE
2 nd suppléant	MONSIEUR	AGRALL	RENE	CDCA FINISTERE

c) Associations de personnes handicapées

Titulaire	MONSIEUR	DE LA FAYOLLE	SYLVAIN	CDCA FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	AMICE MANACH	MONIQUE	CDCA FINISTERE
2 nd suppléant	MADAME	CUSSONNEAU	MYRIAM	CDCA FINISTERE

3° Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

4° Collège des partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaire	MONSIEUR	BENABES	LUDOVIC	CGT
1 ^{er} suppléant	MADAME	GAGNARD	ANGELINA	CGT
2 nd suppléant	MONSIEUR	TIMOUY	DIDIER	CGT
Titulaire	MONSIEUR	BARON	HERVE	CFDT
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	POSTOLLEC	STEPHANE	CFDT
2 nd suppléant	MADAME	UGUEN	VIVIANE	CFDT
Titulaire	MONSIEUR	NEDELEC	DOMINIQUE	FO
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LEBLOND	REGIS	FO
2 nd suppléant	MONSIEUR	HENRY	PHILIPPE	FO

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	MONSIEUR	ZAL	FRANCK	MEDEF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF BRETAGNE

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	MONSIEUR	CARPENTIER	JEAN	UNAPL
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	OMNES	BERNARD	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
2 nd suppléant	MADAME	GARENAUX	MARYSE	CHAMBRE REGIONALE DES PROFESSIONS LIBERALES

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	MONSIEUR	SIMON	BERNARD	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MOY	JEROME	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**a) Représentants de la Mutualité française**

Titulaire	MADAME	COLAS	FABIENNE	Mutualité Française Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	KAS	FABRICE	Mutualité Française Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	ARHANT	ISABELLE	Mutualité Française Bretagne

b) Représentants des régimes d'assurance maladie

Titulaire		En cours de désignation		
1 ^{er} suppléant	MADAME	PIALOT	ANNICK	UNCAM
2 nd suppléant	MADAME	MAROT	MARINE	UNCAM

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**a) Représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention ou de l'éducation pour la santé**

Titulaire	En cours de désignation			
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation			
2 nd suppléant	En cours de désignation			

b) Représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, l'enseignement ou de la recherche

Titulaire	MADAME	TRON	ISABELLE	ORS BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	CALMANTI	SARA	CREAI BRETAGNE
2 nd suppléant		En cours de désignation		

7° Collège des offreurs des services de santé**a) Représentants des établissements publics de santé**

Titulaire	MONSIEUR	STINDEL	ERIC	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PEPION	CEDRIC	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	GAUVRIT	JEAN-YVES	FHF Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	HUTIN	PASCAL	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHEVER	NICOLAS	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	ALEMAN-TREVIDIC	MARIE-HELENE	FHF Bretagne

Titulaire	MADAME	LE GAGNE	ANNE	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	GARIGNON	CYNTHIA	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	LEMOINE	CATHERINE	FHF Bretagne

Titulaire	MADAME	BENARD	ARIANE	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF Bretagne

Titulaire	MADAME	FAVREL-FEUILLADE	FLORENCE	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE BORGNE	GILDAS	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	COUTURIER	PHILIPPE	FHF Bretagne

b) Représentants des établissements privés de santé à but lucratif

Titulaire	MONSIEUR	BILOU	NICOLAS	FHP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CALVEZ	MORGAN	FHP Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	POIZAT	NICOLAS-PIERRE	FHP Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	LE BOT	FRANCOIS-BRUNO	FHP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BENOIST	JONATHAN	FHP Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	BOURHIS	VALERIE	FHP Bretagne

c) Représentants des établissements privés de santé à but non lucratif

Titulaire	MONSIEUR	GRANGE	RAPHAEL	FEHAP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	BOURGOGNE	PATRICIA	FEHAP BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	GUILLO	PASCAL	FEHAP BRETAGNE

Titulaire	MADAME	BLAIZE	HELENE	FEHAP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CONAN	PASCAL	FEHAP BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	FEHAP BRETAGNE

d) Représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile

Titulaire	MONSIEUR	MAURICE	MATHIAS	FNEHAD Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	FOSSIER	ERIC	FNEHAD Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

e) Représentants des responsables des centres de santé et des maisons de santé

Titulaire	MONSIEUR	LE NEEL	HERVE	ESSORT
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant	MADAME	ALLARD COULAN	BEATRICE	ESSORT

f) Représentants des communautés professionnelles territoriales de santé

Titulaire	MONSIEUR	COUTURIER	THOMAS	CPTS PAYS DE QUIMPER
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARECHAL	TRISTAN	CPTS PAYS D'AURAY
2 nd suppléant	MADAME	GAUTIER	AUDREY	CPTS BRETAGNE ROMANTIQUE

n) Membres des internes en médecine

Titulaire	MONSIEUR	CORNEC	GWENAEL	ISNI
1 ^{er} suppléant	MADAME	SHADILI	CAMILLE	INSI
2 nd suppléant		En cours de désignation		

o) Représentants du Ministère de la défense

Titulaire	MADAME	COLAS	MARIE-DOMINIQUE	Ministère des armées
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE GOFF	ARNAUD	Ministère des armées
2 nd suppléant	MADAME	ARONICA	FREDERIQUE	Ministère des armées

p) Membres des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)

Titulaire	MADAME	AUTRET	JOSIANE	URSB
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

**Membres de la commission spécialisée
pour la prise en charge et accompagnement médico-sociaux**

Titulaire	MONSIEUR	MOGAN	MICHEL	URIOPSS FEHAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOCQUET	REMI	URIOPSS FEHAP
2 nd suppléant	MONSIEUR	AJAGAYA LE BEAU	GEORGES	URIOPSS FEHAP

Titulaire	MONSIEUR	DIETRICH	JEAN-FRANCOIS	FEHAP
1 ^{er} suppléant	MADAME	PELLIER	SOPHIE	FEHAP
2 nd suppléant	MONSIEUR	FLIFLA	JIHED	FEHAP

Article 2 : La durée des mandats des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions réglementaires.

Article 3 : Le secrétariat de la commission spécialisée de l'organisation des soins est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de la Stratégie Régionale en Santé de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le **25 MAI 2023**

Elise NOGUERA
Directrice générale



ESOS IAM 2 S

ARS

R53-2023-05-25-00007

20230525 AR relatif à la composition nominative
de la commission spécialisée pour la prise en
charge et accompagnements médico-sociaux de
la CRSA de Bretagne

ARRETE

relatif à la composition nominative de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
 Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
 Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les opérations de répartition lors de la séance d'installation de la CRSA, le 16 novembre 2021 ;

Considérant les modifications de l'arrêté de composition de la plénière et de ses impacts sur la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence régionale de

1^o/ Collège des représentants des collectivités territoriales

a) Conseil régional

Titulaire	MADAME	JOUNEAUX-PEDRONO	ELISABETH	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	CHAPPE	FANNY	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	LE BECHEC	CAROLE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

b) Conseils départementaux

Titulaire	MADAME	CADUDAL	VERONIQUE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOUIS	GUILLAUME	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR
2 nd suppléant	MONSIEUR	POULIN	OLIVIER	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR

Titulaire	MADAME	JARLIGANT	MARIE-ODILE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JALU	MICHEL	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
2 nd suppléant	MADAME	ROZENN	GUEGAN	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

c) Groupements de communes

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

d) Communes

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

2°/ Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANNE	LIGUE CONTRE LE CANDER 22
1 ^{er} suppléant	MADAME	BAGCI	OZGE	ADMR BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	CROISSANT	GUY	UNA BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	CORDIER	PATRICK	AUTISME FEDERATION BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LESNE	CEDRIC	AFM TELETHON
2 nd suppléant	MADAME	LABELLE	MARTINE	AUTISME FEDERATION BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

b) Associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	MONSIEUR	LE BOURHIS	HERVE	CDCA FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	MANCHEC	MARYVONNE	CDCA FINISTERE
2 nd suppléant	MONSIEUR	AGRALL	RENE	CDCA FINISTERE

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

c) Associations de personnes handicapées

Titulaire	MADAME	PODEUR	EVELYNE	CDCA COTES D'ARMOR
1 ^{er} suppléant	MADAME	LOZAC'H	CATHERINE	CDCA COTES D'ARMOR
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MONSIEUR	DE LA FAYOLLE	SYLVAIN	CDCA FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	AMICE MANACH	MONIQUE	CDCA FINISTERE
2 nd suppléant	MADAME	CUSSONNEAU	MYRIAM	CDCA FINISTERE

3°/ Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	GILBERT	DIDIER	CTS HAUTE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

4°/ Collège des partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaire	MADAME	CHASSERAY	DAMIENNE	CFE-CGC
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	VAYSSE	BERNARD	CFE-CGC
2 nd suppléant		En cours de désignation		

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	MONSIEUR	ZAL	FRANCK	MEDEF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF BRETAGNE

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	MONSIEUR	CARPENTIER	JEAN	UNAPL
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	OMNES	BERNARD	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
2 nd suppléant	MADAME	GARENAUX	MARYSE	CHAMBRE REGIONALE DES PROFESSIONS LIBERALES

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	MONSIEUR	SIMON	BERNARD	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MOY	JEROME	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE
2 nd suppléant		En cours de désignation		

5°/ Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**a) Représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

Titulaire	MONSIEUR	PANIS	EMMANUEL	ARASS
1 ^{er} suppléant	MADAME	LE BIHAN	SANDRINE	ASSOCIATION DOUAR NEVEZ CSAPA CAARUD DU MORBIHAN
2 nd suppléant	MONSIEUR	GUILLEVIN	MICHEL	URAF

b) Représentants de la mutualité française

Titulaire	MADAME	COLAS	FABIENNE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	KAS	FABRICE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	ARHANT	ISABELLE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE

7°/ Collège des offreurs des services de santé**a) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

Titulaire	MONSIEUR	DIETRICH	JEAN-FRANCOIS	FEHAP
1 ^{er} suppléant	MADAME	PELLIER	SOPHIE	FEHAP
2 nd suppléant	MONSIEUR	FLIFLA	JIHED	FEHAP

Titulaire **En cours de désignation**

1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	ZENATTI	YANN	NEXEM
2 nd suppléant	MONSIEUR	GLORO	FREDERIC	UNAPEI BRETAGNE

Titulaire	MONSIEUR	BRUNEAU	LIONEL	URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MADAME	DENIEL	NELLY	URIOPSS
2 nd suppléant	MONSIEUR	ARZEL	YANNICK	URIOPSS

Titulaire	MADAME	LE CORRE	MARIE-LAURE	FISAF
1 ^{er} suppléant	MADAME	OBONSAWIN	PERRINE	FISAF
2 nd suppléant	MONSIEUR	BORDET	NICOLAS	FISAF

b) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaire	MADAME	NICOLAS	BEATRICE	FHF
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JEULAND	DAVID	FHF
2 nd suppléant	MADAME	JOURDAN	EMILIE	FHF

Titulaire	MADAME	DUIGOU	NATHALIE	FNADEPA
1 ^{er} suppléant	MADAME	GLEMAREC	ELODIE	FNADEPA
2 nd suppléant	MONSIEUR	PEYREGNE	LAURENT	FNADEPA

Titulaire	MONSIEUR	MOGAN	MICHEL	URIOPSS FEHAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOCQUET	REMI	URIOPSS FEHAP
2 nd suppléant	MONSIEUR	AJAGAYA LE BEAU	GEORGES	URIOPSS FEHAP

Titulaire		En cours de désignation		
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

c) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	MADAME	LE COCQ	ELOISE	URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MADAME	FEURGARD	DOMINIQUE	URIOPSS
2 nd suppléant	MADAME	DJURICIC	DOMINIQUE	URIOPSS

d) Représentants des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)

Titulaire	MONSIEUR	LABARTHE	THIERRY	URPS MEDECINS LIBERAUX
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE HETET	HUBERT	URPS MEDECINS LIBERAUX
2 nd suppléant	MADAME	GAUDIN PIEL	PASCALE	URPS MEDECINS LIBERAUX

**Membres de la commission spécialisée
de l'organisation des soins**

Titulaire	MADAME	BLAIZE	HELENE	FEHAP BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CONAN	PASCAL	URIOPSS
2 nd suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	UGECAM Bretagne pays de Loire

Titulaire	MADAME	BENARD	ARIANE	FHF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF BRETAGNE

Article 2 : La durée des mandats des membres de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions réglementaires.

Article 3 : Le secrétariat de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de la Stratégie Régionale en Santé de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le **25 MAI 2023**

Elise NOGUERA
Directrice générale



S 2 MVI 5053

11

ARS

R53-2023-05-25-00003

20230525 AR relatif à la composition nominative
de la commission spécialisée prévention de la
CRSA de Bretagne

ARRETE
relatif à la composition nominative de la
commission spécialisée prévention
de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les opérations de répartition lors de la séance d'installation de la CRSA, le 16 novembre 2021 ;

Considérant les modifications de l'arrêté de composition de la plénière et de ses impacts sur la commission spécialisée prévention ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission spécialisée prévention de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie de Bretagne comprend 30 membres. Sa composition nominative par collège est la suivante :

1°/ Collège des représentants des collectivités territoriales

a) Conseil régional

Titulaire	MADAME	ALEXANDRE	DELPHINE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	FORTIN	LAURENCE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	ROBIC	GUILLAUME	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

b) Conseils départementaux

Titulaire	MONSIEUR	GOALEC	BERNARD	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	POITEVIN	JOCELYNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
2 nd suppléant	MADAME	PLOUHINEC	JOCLEYNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

c) Groupements de communes

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

d) Communes

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

2°/ Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANNE	LIGUE CONTRE LE CANCER 22
1 ^{er} suppléant	MADAME	BAGCI	OZGE	ADMR BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	CROISSANT	GUY	UNA BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	ROYER	PASCAL	APF France HANDICAP
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant	MADAME	TERROM	PASCALE	APF France HANDICAP
Titulaire	MONSIEUR	LE CLEZIO	BRUNO	AIDES
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DURAND	JEAN-JACQUES	COORDINATION NATIONALE DES COMITES DE DEEFENSE DES HOPITAUX ET MATERNITES DE PROXIMITE
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MADAME	MASSON	SERGINE	UNAPEI BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEUZE	JOEL	ADMD
2 nd suppléant	MONSIEUR	MEUNIER	JACK	UNAPEI BRETAGNE

b) Associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	MONSIEUR	LE BOURHIS	HERVE	CDCA FINISTERE
1 ^{er} suppléant	MADAME	MANCHEC	MARYVONNE	CDCA FINISTERE
2 nd suppléant	MONSIEUR	AGRALL	RENE	CDCA FINISTERE

c) Associations de personnes handicapées

Titulaire	MONSIEUR	DESCHAMPS	PIERRE-YVES	CDCA MORBIHAN
1 ^{er} suppléant	MADAME	ROULEAU	CLAUDINE	CDCA MORBIHAN
2 nd suppléant		En cours de désignation		

3°/ Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	VAN MELKEBEKE	ERIC	CTS CŒUR DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

4°/ Collège des partenaires sociaux

a) Représentants des organisation syndicales de salariés représentatives

Titulaire	MONSIEUR	NEDELEC	DOMINIQUE	FO
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LEBLOND	REGIS	FO
2 nd suppléant	MONSIEUR	HENRY	PHILIPPE	FO

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	MONSIEUR	ZAL	FRANCK	MEDEF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF BRETAGNE

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	MONSIEUR	CARPENTIER	JEAN	UNAPL
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	OMNES	BERNARD	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
2 nd suppléant	MADAME	GARENAUX	MARYSE	CHAMBRE REGIONALE DES PROFESSIONS LIBERALES

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	MONSIEUR	SIMON	BERNARD	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MOY	JEROME	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE
2 nd suppléant		En cours de désignation		

5°/ Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**a) Représentants des régimes d'assurance malaie**

Titulaire	MONSIEUR	MARTIN	STEPHANE	FONDATION ABBE PIERRE
1 ^{er} suppléant	MADAME	FROMAGEAU	FRANCOISE	CROIX ROUGE FRANCAISE
2 nd suppléant	MADAME	HUILLERY	MARIE-LUCE	FEDERATION REGIONALE DES CENTRES D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

b) Représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

Titulaire	MONSIEUR	PICHON	PHILIPPE	CARSAT Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	THOMAS	OLIVIER	CARSAT Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	MARTIN	RACHEL	CARSAT Bretagne

c) Représentants des caisses d'allocations familiales

Titulaire	MONSIEUR	JAN	CHRISTOPHE	CAF D'ILLE ET VILAINE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	GOUELOU	YANNICK	CAF D'ILLE ET VILAINE
2 nd suppléant	MONSIEUR	PILET	ROMUALD	CAF D'ILLE ET VILAINE

d) Représentants de la mutualité française

Titulaire	MADAME	COLAS	FABIENNE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	KAS	FABRICE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	ARHANT	ISABELLE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE

6°/ Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire**

Titulaire	En cours de désignation
1 ^{er} suppléant	En cours de désignation
2 nd suppléant	En cours de désignation

b) Représentants des services de santé au travail

Titulaire	MONSIEUR	COMBE	MICHEL	DREETS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	RAOUL	PHILIPPE	DREETS
2 nd suppléant		En cours de désignation		

c) Représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	MADAME	LETORET	ANNE	PMI 22
1 ^{er} suppléant	MADAME	POPINEAU	BENEDICTE	PMI 56
2 nd suppléant		En cours de désignation		

d) Représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaire	MONSIEUR	PRESTEL	THIERRY	IREPS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE BOT	MICHEL	ASEPT BRETAGNE
2 nd suppléant	MONSIEUR	POULAIN	YANNICK	LIBERTE COULEURS

e) Représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, l'enseignement ou de la recherche

Titulaire	MADAME	TRON	ISABELLE	ORS BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MADAME	CALMANTI	SARA	CREAI BRETAGNE
2 nd suppléant		En cours de désignation		

f) Représentants des associations de protection de l'environnement

Titulaire	MADAME	FRAIN	SOPHIE	CAPT'AIR
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOISEL	PIERRE	EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	COTTEREAU	DOMINIQUE	RESEAU D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

7°/ Collège des offreurs des services de santé**a) Représentants des établissements publics de santé, des établissements privés de santé à but lucratif, des établissements privés de santé à but non lucratif, des établissements assurant des des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	MADAME	BENARD	ARIANE	FHF BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF BRETAGNE
2 nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF BRETAGNE

b) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées et/ou âgées

Titulaire		En cours de désignation		
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	ZENATTI	YANN	NEXEM
2 nd suppléant	MONSIEUR	GLORO	FREDERIC	UNAPEI BRETAGNE

c) Représentants des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)

Titulaire	MONSIEUR	THORAVAL	PATRICE	URPS INFIRMIERS LIBERAUX
1 ^{er} suppléant	MADAME	FAURE	NOEMIE	URPS ORTHOPHONISTES
2 nd suppléant	MADAME	SAN GEROTEO	MARIA	URPS SAGES FEMMES

Titulaire	MONSIEUR	ADRIAN	FRANCK	URPS MASSEURS KINES
1 ^{er} suppléant	MADAME	HOUEL	STERENN	URPS MASSEURS KINES

Article 2 : La durée des mandats des membres de la commission spécialisée prévention est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions réglementaires.

Article 3 : Le secrétariat de la commission spécialisée prévention est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de la Stratégie Régionale en Santé de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le **25 MAI 2023**

Elise NOGUERA
Directrice générale

ESGS IAM 7 S



ARS

R53-2023-05-25-00004

20230525 AR relatif à la composition nominative
de la Conférence Régionale de la Santé et de
l'Autonomie (CRSA) de Bretagne

ARRETE
 relatif à la composition nominative de la
 Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
 Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
 Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Elise NOGUERA ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les demandes de modification du Conseil départemental du Finistère, du syndicat FO, de la PMI du Finistère, de la FHF, de la FEHAP et de l'association les papillons blancs Finistère;

ARRETE

Article 1^{er} : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne comprend 104 membres ayant voix délibérative répartis en 8 collèges. Sa composition nominative par collège est la suivante :

1^o Collège des représentants des collectivités territoriales

a) Conseil régional

Titulaire	MADAME	ALEXANDRE	DELPHINE	Conseil Régional Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	FORTIN	LAURENCE	Conseil Régional Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	ROBIC	GUILLAUME	Conseil Régional Bretagne

Titulaire	MADAME	JOUNEAUX-PEDRONO	ELISABETH	Conseil Régional Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	CHAPPE	FANNY	Conseil Régional Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	LE BECHEC	CAROLE	Conseil Régional Bretagne

Titulaire	MADAME	LE CALLENNEC	ISABELLE	Conseil Régional Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	PARMENTIER	MELINA	Conseil Régional Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	GALLIER	MAXIME	Conseil Régional Bretagne

b) Conseils départementaux

Titulaire	MADAME	CADUDAL	VERONIQUE	Conseil Départemental des Côtes d'Armor
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOUIS	GUILLAUME	Conseil Départemental des Côtes d'Armor
2 nd suppléant	MONSIEUR	POULIN	OLIVIER	Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Titulaire	MONSIEUR	GOALEC	BERNARD	Conseil Départemental du Finistère
1 ^{er} suppléant	MADAME	POITEVIN	JOCELYNE	Conseil Départemental du Finistère
2 nd suppléant	MADAME	PLOUHINEC	JOCLEYNE	Conseil Départemental du Finistère

Titulaire	MADAME	BILLARD	ARMELLE	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant	MADAME	QUILAN	SYLVIE	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
2 nd suppléant	MADAME	ABADIE	FLORENCE	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
Titulaire	MADAME	JARLIGANT	MARIE-ODILE	Conseil Départemental du Morbihan
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JALU	MICHEL	Conseil Départemental du Morbihan
2 nd suppléant	MADAME	ROZENN	GUEGAN	Conseil Départemental du Morbihan

c) Groupements de communes

Titulaire	MADAME	LE BOURHIS	HELENE	Quimperlé communauté
1 ^{er} suppléant	MADAME	LE ROCH	MARIE-FRANCOISE	Quimperlé communauté
2 nd suppléant	MONSIEUR	AUDURIER	PHILIPPE	Communauté de communes Douarnenez
Titulaire	MONSIEUR	ROPERES	MARC	Pontivy communauté
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PIEDVACHE	BERNARD	Communauté de communes Saint Méen Montauban
2 nd suppléant	MADAME	QUEMERE	MARTINE	Communauté de communes Haute Cornouaille
Titulaire	MADAME	LE MOAL	MARINA	Dinan agglomération
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PONCHON	FRANCOIS	Lannion Trégor communauté
2 nd suppléant	MONSIEUR	RAOULT	LOIC	Saint Brieuc Armor agglomération

d) Communes

Titulaire	MADAME	GASPAILLARD	EVELYNE	AMF 22
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PHILIPPE	JEAN-YVES	AMF 22
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	NADESAN	YANNICK	AMF 35
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	AUFFET	LUDOVIC	AMF 29
2 nd suppléant	MADAME	CHRISTIEN	MORGANE	AMF 56
Titulaire	MONSIEUR	AZGAG	MOHAMMED	AMF 56
1 ^{er} suppléant	MADAME	LUCAS	ANNE-CATHERINE	AMF 29
2 nd suppléant		En cours de désignation		

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Associations agréées (article L. 1114-1)

Titulaire	MADAME	THOMAS TOULOUZOU	FRANCOISE	France alzheimer 29
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LEMOINE	HENRI	GENERATIONS MOUVEMENT
2 nd suppléant	MONSIEUR	DE DIEULEVEULT	LOIC	Association famille catholique
Titulaire	MONSIEUR	LE CLEZIO	BRUNO	AIDES
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DURAND	JEAN-JACQUES	Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MADAME	LAIGLE	FRANCINE	France REIN
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE FALHER	CHRISTIAN	Association Huntington France
2 nd suppléant	MADAME	SURGET	MARYANNICK	France Rein

Titulaire	MONSIEUR	CORDIER	PATRICK	Autisme Fédération Bretagne Pays de la Loire
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LESNE	CEDRIC	AFM-TELETHON
2 nd suppléant	MADAME	LABELLE	MARTINE	Autisme Fédération Bretagne Pays de la Loire
Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANNE	Ligue contre le cancer 22
1 ^{er} suppléant	MADAME	BAGCI	OZGE	ADMR de Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	CROISSANT	GUY	UNA Bretagne
Titulaire	MADAME	MASSON	SERGINE	UNAPEI BRETAGNE
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEUZE	JOEL	ADMD
2 nd suppléant	MONSIEUR	MEUNIER	JACK	UNAPEI BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	ROYER	PASCAL	APF France Handicap
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant	MADAME	TERROM	PASCALE	APF France Handicap
Titulaire	MONSIEUR	BECHU	JEAN-YVES	UNAFAM
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant	MADAME	HENNEQUIN	ANNETTE	UNAFAM
b) Associations de retraités et personnes âgées				
Titulaire	MONSIEUR	QUERE	JEAN-YVES	CDCA des Côtes d'Armor
1 ^{er} suppléant	MADAME	LE BARRIER	MARIE-JOSE	CDCA des Côtes d'Armor
2 nd suppléant	MADAME	BERTHAULT	ANNE-MARIE	CDCA des Côtes d'Armor
Titulaire	MONSIEUR	LE BOURHIS	HERVE	CDCA du Finistère
1 ^{er} suppléant	MADAME	MANCHEC	MARYVONNE	CDCA DU FINISTERE
2 nd suppléant	MONSIEUR	AGRALL	RENE	CDCA du Finistère
Titulaire	MADAME	MARCHAND	FRANCOISE	CDCA d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	MARQUET	YANNICK	CDCA du Morbihan
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DUTHEIL	GILLES	CDCA du Morbihan
2 nd suppléant		En cours de désignation		
c) Associations des personnes handicapées				
Titulaire	MADAME	PODEUR	EVELYNE	CDCA des Côtes d'Armor
1 ^{er} suppléant	MADAME	LOZAC'H	CATHERINE	CDCA des Côtes d'Armor
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	DE LA FAYOLLE	SYLVAIN	CDCA du Finistère
1 ^{er} suppléant	MADAME	AMICE MANACH	MONIQUE	CDCA du Finistère
2 nd suppléant	MADAME	CUSSONNEAU	MYRIAM	CDCA du Finistère
Titulaire	MONSIEUR	RAMET	PHILIPPE	CDCA d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant	MADAME	FRANCANNET	CHANTAL	CDCA d'Ille et Vilaine
2 nd suppléant	MADAME	THOUVENOT	FRANCOISE	CDCA d'Ille et Vilaine

Titulaire	MONSIEUR	DESCHAMPS	PIERRE-YVES	CDCA du Morbihan
1 ^{er} suppléant	MADAME	ROULEAU	CLAUDINE	CDCA du Morbihan
2 nd suppléant		En cours de désignation		

3° Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	LECLERC	PATRICK	CTS Finistère Penn Ar Bed
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MONSIEUR	LOHER	FABRICE	CTS Lorient, Quimperlé
1 ^{er} suppléant	MADAME	LEPAGE	JESSICA	CTS Lorient, Quimperlé
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MADAME	LE GALLO	MARIE-FRANCOISE	CTS Brocéliande Atlantique
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PESSIEAU	JACQUES	CTS Brocéliande Atlantique
2 nd suppléant	MONSIEUR	JUCHET	CLAUDE	CTS Brocéliande Atlantique

Titulaire	MONSIEUR	GILBERT	DIDIER	CTS Haute Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	MAIGNAN	ELISABETH	CTS Haute Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	BACHY	JULIEN	CTS Haute Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	GAILLARD	BERNARD	CTS Saint Malo, Dinan
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LEDUC	JEAN-JACQUES	CTS Saint Malo, Dinan
2 nd suppléant	MADAME	LE BOURLAIS	CHRYSTELE	CTS Saint Malo, Dinan

Titulaire	MONSIEUR	BELLEGUIC	DAVID	CTS Armor
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DESDOIGTS	JACKY	CTS Armor
2 nd suppléant	MADAME	LAPORTE	JESSICA	CTS Armor

Titulaire	MONSIEUR	VAN MELKEBEKE	ERIC	CTS CŒUR DE BREIZH
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHEVASSU	XAVIER	CTS CŒUR DE BREIZH
2 nd suppléant	MONSIEUR	AUVET	CHARLES	CTS CŒUR DE BREIZH

4° Collège des partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaire	MADAME	CHASSERAY	DAMIENNE	CFE CGC
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	VAYSSE	BERNARD	CFE CGC
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MONSIEUR	BENABES	LUDOVIC	CGT
1 ^{er} suppléant	MADAME	GAGNARD	ANGELINA	CGT
2 nd suppléant	MONSIEUR	TIMOUY	DIDIER	CGT

Titulaire	MONSIEUR	BARON	HERVE	CFDT
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	POSTOLLEC	STEPHANE	CFDT
2 nd suppléant	MADAME	UGUEN	VIVIANE	CFDT

Titulaire	MONSIEUR	NEDELEC	DOMINIQUE	FO
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LEBLOND	REGIS	FO
2 nd suppléant	MONSIEUR	HENRY	PHILIPPE	FO
Titulaire	MONSIEUR	CHAPALAIN	BENOIT	CFTC
1 ^{er} suppléant	MADAME	FRAYGEFOND	PASCALE	CFTC
2 nd suppléant	MADAME	VAN ACKER	ROSELYNE	CFTC

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	MONSIEUR	ZAL	FRANCK	MEDEF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	THIEBAULT	MATTHIEU	AXESS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	ULLIAC	GILLES	AXESS
2 nd suppléant	MONSIEUR	LABBE	PIERRE	U2P BRETAGNE

Titulaire	MADAME	DELVILLE	PERRINE	CPME Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BOUDET	STEPHANE	CPME Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	STOCCHETTI	ANNE KARINE	CPME Bretagne

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	MONSIEUR	CARPENTIER	JEAN	UNAPL
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	OMNES	BERNARD	Chambre des métiers et de l'artisanat, artisan taxi
2 nd suppléant	MADAME	GARENAUX	MARYSE	Chambre régionale des professions libérales

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	MONSIEUR	SIMON	BERNARD	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MOY	JEROME	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

5°/ Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

a) Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaire	MONSIEUR	MARTIN	STEPHANE	Fondation Abbé Pierre
1 ^{er} suppléant	MADAME	FROMAGEAU	FRANCOISE	Croix Rouge Française
2 nd suppléant	MADAME	HUILLERY	MARIE-LUCE	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	PANIS	EMMANUEL	ARASS
1 ^{er} suppléant	MADAME	LE BIHAN	SANDRINE	Association Douar Nevez CSAPA CAARUD du Morbihan
2 nd suppléant	MONSIEUR	GUILLEVIN	MICHEL	URAF

b) Représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)

Titulaire	MONSIEUR	PICHON	PHILIPPE	CARSAT Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	THOMAS	OLIVIER	CARSAT Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	MARTIN	RACHEL	CARSAT Bretagne

c) Représentants de la caisse d'allocations familiales (CAF)

Titulaire	MONSIEUR	JAN	CHRISTOPHE	CAF d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	GOUELOU	YANNICK	CAF d'Ille et Vilaine
2 nd suppléant	MONSIEUR	PILET	ROMUALD	CAF d'Ille et Vilaine

d) Représentants de la mutualité française

Titulaire	MADAME	COLAS	FABIENNE	Mutualité Française Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	KAS	FABRICE	Mutualité Française Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	ARHANT	ISABELLE	Mutualité Française Bretagne

e) Représentants des régimes d'assurance maladie

Titulaire	MONSIEUR	CALCOEN	JEAN-BAPTISTE	UNCAM
1 ^{er} suppléant	MADAME	PIALOT	ANNICK	UNCAM
2 nd suppléant	MADAME	MAROT	MARINE	UNCAM

f) Représentants des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques

Titulaire	MONSIEUR	TREGUER	STEVEN	DG Fondation Masse Trevidy / URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARCHAND	VINCENT	Directeur Sauvetage de l'enfant à l'adulte 35 / URIOPSS
2 nd suppléant	MONSIEUR	MARTEIL	ERWAN	DG AMISEP / URIOPSS
Titulaire	MONSIEUR	COIGNEC	BERTRAND	DG Les Amitiés d'Armor / FEHAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	SENECAL	DAVID	Fédération santé et habitat
2 nd suppléant		En cours de désignation		

6°/ Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire**

Titulaire	MADAME	BURGAZZI	CATHERINE	Rectorat d'Académie de Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	CHAUVET	ISABELLE	Rectorat d'Académie de Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	PEUZIAT-BEAUMONT	YVES	Rectorat d'Académie de Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	COUEDON	ISABELLE	Rectorat d'Académie de Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

b) Représentants des services de santé au travail

Titulaire	MADAME	KERBIRIOU	ANNIE	DREETS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DIDIER	EMMANUEL	DREETS
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MONSIEUR	COMBE	MICHEL	DREETS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	RAOUL	PHILIPPE	DREETS
2 nd suppléant		En cours de désignation		

c) Représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	MADAME	LETORET	ANNE	PMI des Côtes d'Armor
1 ^{er} suppléant	MADAME	POPINEAU	BENEDICTE	PMI du Morbihan
2 nd suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MADAME	GINDT-DUCROS	AGNES	PMI d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant	MADAME	RAILLARD	HELENE	PMI du Finistère
2 nd suppléant		En cours de désignation		

d) Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaire	MADAME	GIROUX-METGES	MARIE-AGNES	Défi Santé Nutrition
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DUROUCHOUX	LUC	Association Addictions France Région Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	GUILLOUX-LAFONT	KARINNE	URUJAJ Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	PRESTEL	THIERRY	IREPS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE BOT	MICHEL	ASEPT Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	POULAIN	YANNICK	Liberté Couleurs

e) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Titulaire	MADAME	TRON	ISABELLE	ORS Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	CALMANTI	SARA	CREAI Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

f) Représentants des associations de protection de l'environnement

Titulaire	MADAME	FRAIN	SOPHIE	CAPT'AIR
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOISEL	PIERRE	Eau & rivières de Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	COTTEREAU	DOMINIQUE	Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne

7° Collège des offreurs des services de santé**a) Représentants des établissements publics de santé**

Titulaire	MONSIEUR	STINDEL	ERIC	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	PEPION	CEDRIC	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	GAUVRIT	JEAN-YVES	FHF Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	HUTIN	PASCAL	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHEVER	NICOLAS	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	ALEMAN-TREVIDIC	MARIE-HELENE	FHF Bretagne

Titulaire	MADAME	LE GAGNE	ANNE	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	GARIGNON	CYNTHIA	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	LEMOINE	CATHERINE	FHF Bretagne

Titulaire	MADAME	BENARD	ARIANE	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF Bretagne

Titulaire	MADAME	FAVREL-FEUILLADE	FLORENCE	FHF Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE BORGNE	GILDAS	FHF Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	COUTURIER	PHILIPPE	FHF Bretagne

b) Représentants des établissements privés de santé à but lucratif

Titulaire	MONSIEUR	BIOULOU	NICOLAS	FHP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CALVEZ	MORGAN	FHP Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	POIZAT	NICOLAS-PIERRE	FHP Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	LE BOT	FRANCOIS-BRUNO	FHP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BENOIST	JONATHAN	FHP Bretagne
2 nd suppléant	MADAME	BOURHIS	VALERIE	FHP Bretagne

c) Représentants des établissements privés de santé à but non lucratif

Titulaire	MONSIEUR	GRANGE	RAPHAEL	FEHAP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MADAME	BOURGOGNE	PATRICIA	FEHAP Bretagne
2 nd suppléant	MONSIEUR	GUILLO	PASCAL	FEHAP Bretagne

Titulaire	MADAME	BLAIZE	HELENE	FEHAP Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CONAN	PASCAL	URIOPSS
2 nd suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	UGECAM Bretagne pays de Loire

Titulaire	MONSIEUR	DE CREVOISIER	RENAUD	CENTRE EUGENE MARQUIS
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	BRIOT	PASCAL	CENTRE EUGENE MARQUIS
2 nd suppléant	MADAME	LE GOUGUEC	JULIA	CENTRE EUGENE MARQUIS

d) Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	MONSIEUR	MAURICE	MATHIAS	FNEHAD Bretagne
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	FOSSIER	ERIC	FNEHAD Bretagne
2 nd suppléant		En cours de désignation		

e) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaire	MONSIEUR	DIETRICH	JEAN-FRANCOIS	FEHAP
1 ^{er} suppléant	MADAME	PELLIER	SOPHIE	FEHAP
2 nd suppléant	MONSIEUR	FLIFLA	JIHED	FEHAP

Titulaire		En cours de désignation		
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	ZENATTI	YANN	NEXEM
2 nd suppléant	MONSIEUR	GLORO	FREDERIC	UNAPEI Bretagne

Titulaire	MONSIEUR	BRUNEAU	LIONEL	URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MADAME	DENIEL	NELLY	URIOPSS
2 nd suppléant	MONSIEUR	ARZEL	YANNICK	URIOPSS

Titulaire	MADAME	LE CORRE	MARIE-LAURE	FISAF
1 ^{er} suppléant	MADAME	OBONSAWIN	PERRINE	FISAF
2 nd suppléant	MONSIEUR	BORDET	NICOLAS	FISAF

f) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaire	MADAME	NICOLAS	BEATRICE	FHF
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JEULAND	DAVID	FHF
2 nd suppléant	MADAME	JOURDAN	EMILIE	FHF
Titulaire	MADAME	DI ROSA	SOPHIE	SYNERPA
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DI ROSA	MARIO	SYNERPA
2 nd suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	MADAME	DUIGOU	NATHALIE	FNADEPA
1 ^{er} suppléant	MADAME	GLEMAREC	ELODIE	FNADEPA
2 nd suppléant	MONSIEUR	PEYREGNE	LAURENT	FNADEPA
Titulaire	MONSIEUR	MOGAN	MICHEL	URIOPSS FEHAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LOCQUET	REMI	URIOPSS FEHAP
2 nd suppléant	MONSIEUR	AJAGAYA LE BEAU	GEORGES	URIOPSS FEHAP

g) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	MADAME	LE COCQ	ELOISE	URIOPSS
1 ^{er} suppléant	MADAME	FEURGARD	DOMINIQUE	URIOPSS
2 nd suppléant	MADAME	DJURICIC	DOMINIQUE	URIOPSS

h) Représentants des responsables des centres de santé et des maisons de santé

Titulaire	MONSIEUR	LE NEEL	HERVE	ESSORT
1 ^{er} suppléant		En cours de désignation		
2 nd suppléant	MADAME	ALLARD COULAN	BEATRICE	ESSORT

i) Représentants des communautés professionnelles territoriales de santé

Titulaire	MONSIEUR	COUTURIER	THOMAS	CPTS Pays de Quimper
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MARECHAL	TRISTAN	CPTS Pays d'Auray
2 nd suppléant	MADAME	GAUTIER	AUDREY	CPTS Bretagne Romantique

j) Représentants des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

Titulaire	MONSIEUR	MOSER	HUBERT	ADOPS 56
1 ^{er} suppléant	MADAME	MARUELLE	LAURENCE	ADOPS 35
2 nd suppléant	MONSIEUR	LEHIR	ALAIN	ADOPS 29

k) Représentants d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

Titulaire	MONSIEUR	SOULAT	LOUIS	SAMU-Urgences de France
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHAHIR	NOUREDDINE	SAMU-Urgences de France
2 nd suppléant	MONSIEUR	BAREGE	XAVIER	SAMU-Urgences de France

l) Représentants des transporteurs sanitaires

Titulaire	MONSIEUR	KERLEAU	YANN	FNAP
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	JOUAN	THIERRY	CNSA
2 nd suppléant	MONSIEUR	LEBEL	MARC	FNAP

m) Représentants des services départementaux d'incendie et de secours

Titulaire	MONSIEUR	CANDAS	ERIC	SDIS d'Ille et Vilaine
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	MOINE	JEAN	SDIS des Côtes d'Armor
2 nd suppléant	MONSIEUR	GOUY	JEAN-FRANCOIS	SDIS du Morbihan

n) Représentants des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

Titulaire	MONSIEUR	BRANGER	ERIC	APH/CPH
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	DEBARRE	MATTHIEU	APH/AH
2 nd suppléant		En cours de désignation		

o) Représentants des professionnels de santé

Titulaire	MONSIEUR	LABARTHE	THIERRY	URPS Médecins libéraux
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	LE HETET	HUBERT	URPS Médecins libéraux
2 nd suppléant	MADAME	GAUDIN PIEL	PASCALE	URPS Médecins libéraux

Titulaire	MONSIEUR	KERDILES	LOÏC	URPS Médecins libéraux
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	CHEVALLIER	ERIC	URPS Médecins libéraux
2 nd suppléant	MADAME	JAFFRE	ISABELLE	URPS Médecins libéraux

Titulaire	MONSIEUR	THORAVAL	PATRICE	URPS Infirmiers libéraux
1 ^{er} suppléant	MADAME	FAURE	NOEMIE	URPS Orthophonistes
2 nd suppléant	MADAME	SAN GEROTEO	MARIA	URPS Sages femmes

Titulaire	MONSIEUR	MOUGIN	LUC	URPS Pharmaciens
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	AUBRY	ERWAN	URPS Pharmaciens
2 nd suppléant	MADAME	THIERRY	EMMANUELLE	URPS Chirurgiens dentistes libéraux

Titulaire	MONSIEUR	ADRIAN	FRANCK	URPS Masseurs-kinés
1 ^{er} suppléant	MADAME	HOUEL	STERENN	URPS Masseurs-kinés
2 nd suppléant	MADAME	BERTRAND	VALERIE	URPS Infirmiers libéraux

Titulaire	MONSIEUR	LE BRIZAULT	DOMINIQUE	URPS Chirurgiens dentistes libéraux
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	STAGLIANO	FABIEN	URPS Pédiatres-podologues
2 nd suppléant	MADAME	FOSSEPREZ	EMILIE	URPS Pharmaciens

p) Représentants de l'ordre des médecins

Titulaire	MONSIEUR	DELAHAYE	JEAN-FRANCOIS	Conseil Régional de l'Ordre des Médecins
1 ^{er} suppléant	MONSIEUR	GUIAS	BRUNO	Conseil Régional de l'Ordre des Médecins
2 nd suppléant	MONSIEUR	LIECHTMANER	NICOLAS	Conseil Régional de l'Ordre des Médecins

Article 4 : Le mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne est de cinq ans, renouvelable. Tout membre perdant la qualité pour laquelle il a été désigné cesse de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Lorsqu'un membre cesse, pour une raison quelconque, de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie où il siégeait, un nouveau membre est désigné, dans les deux mois, dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le Directeur de la Stratégie Régionale en Santé de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le **25 MAI 2023**

Elise NOGUERA
Directrice générale

ESOS IAM ES

ARS

R53-2023-05-25-00008

Arrêté portant prorogation de l'autorisation de
financement des frais de siège social à
l'association Hospitalité Saint Thomas de
Villeneuve

Direction adjointe Financement et Performance du Système de Santé
Département Allocation de Ressources Médico-Sociales
Pôle Pilotage de l'enveloppe Personnes Handicapées

ARRÊTÉ
Portant prorogation de l'autorisation de financement des frais de siège social
à l'association « Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve »
N° FINESS : 220 020 739

La Directrice générale de
l'Agence Régionale de Santé Bretagne

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment le VI de l'article L.314-7 et les articles R. 314-87 à R 314-94-2 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 1er février 2023 portant nomination de Madame Elise NOGUERA en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ;
- VU** l'arrêté modifié du 10 novembre 2003 fixant la liste des pièces prévues au III de l'article 89 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relative à la demande d'autorisation et de renouvellement d'autorisation de frais de siège ;
- VU** l'arrêté modificatif fixant création du siège de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve sise 29 rue Charles Cartel 22400 Lamballe du Directeur Général de l'agence régionale de santé Bretagne du 10 avril 2012 ;
- VU** l'arrêté du 10 février 2017 de Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne prorogeant pour l'année 2017 les effets de l'arrêté d'autorisation de financement des frais de siège social à l'association « Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve » ;
- VU** l'arrêté du 17 novembre 2017 de Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne portant renouvellement de l'autorisation de financement des frais de siège social à l'association « Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve » pour la période 2018-2022 ;

Considérant la prorogation des 3 contrats pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) tripartites départementaux (22, 29 et 35) de la région Bretagne entre l'Agence régionale de santé Bretagne, le Conseil départemental concerné et l'association «Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve » pour la période 2023-2024, jusqu'à leur renouvellement en 2025 ;

Considérant l'intégration du renouvellement de l'autorisation des frais de siège de l'association dans le cadre du renouvellement des 3 CPOM en 2025 ;

Considérant l'avis du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine assorti de la réserve selon laquelle "le prochain arrêté de frais de siège peut entraîner une variation défavorable de leur montant ne permettant pas de financer les postes nouvellement créés dans le cadre de cette prorogation, hormis le poste de contrôleur de gestion retenu dans l'arrêté de frais de siège 2018-2022" ;

Considérant les avis des Conseils départementaux du Finistère, des Côtes d'Armor, des Bouches du Rhône, de l'ARS Pays de Loire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

En application de l'article R.314-90 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'agence régionale de santé Bretagne est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation de frais de siège social de l'association «Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve ».

Article 2 :

Les conditions de l'arrêté du 17 novembre 2017 portant renouvellement de l'autorisation de frais de siège de l'association « Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve » dont le siège est situé 29 rue Charles Cartel à LAMBALLE (22400) sont prorogées à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 1^{er} janvier 2025, date prévisionnelle d'application des nouveaux CPOM tripartite départementaux (22, 29 et 35) de la région Bretagne pour la période 2025-2029.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte 35000 Rennes, par voie postale ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 :

Le Directeur adjoint chargé du financement et de la performance du système de santé de l'agence régionale de santé Bretagne et le Président de l'association gestionnaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur ainsi qu'aux autorités de tarification concernées et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le **25 MAI 2023**

Pour la Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
Le Directeur général adjoint,



Malik LAHOUCINE

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2023-05-26-00002

Arrêté modificatif n°4 du 26 mai 2023 portant
modification de la composition du conseil de la
caisse primaire d'assurance maladie des Côtes
d'Armor



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION
MINISTERE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Arrêté modificatif n°4 du 26 mai 2023
portant modification de la composition du conseil
de la caisse primaire d'assurance maladie des Côtes d'Armor

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121.5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 13 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 29 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Côtes d'Armor,

Vu les arrêtés modificatifs des 10 mai 2022, 9 et 31 janvier 2023,

Vu la désignation formulée par la Confédération générale du travail (CGT) le 25 mai 2022,

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté du 29 avril 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Côtes d'Armor est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération générale du travail (CGT), remplace Monsieur Nicolas GUEDON en tant que membre suppléant :

Madame Stéphanie GASPAILLARD

Article 3

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 26 mai 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2023-05-26-00001

Arrêté modificatif n°4 du 26 mai 2023 portant
modification de la composition du conseil
départemental des Côtes d'Armor au sein du
conseil d'administration de l'union de
recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d'allocations familiales de Bretagne



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

Arrêté modificatif n°4 du 26 mai 2023
portant modification de la composition du conseil départemental des Côtes d'Armor
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 13 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Vu les arrêtés modificatifs des 4 juillet, 20 octobre 2022 et 6 février 2023,

Vu les désignations formulées par la Confédération générale du travail (CGT) le 23 mai 2023,

ARRETENT

Article 1

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération générale du travail (CGT), sont nommés en tant que membres titulaires :

Monsieur Daniel BARBIER
Monsieur Philippe MULOT

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 26 mai 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

préfecture de région

R53-2023-05-25-00009

Arrêté du 25 05 2023 du préfet de région
habilitant les gestionnaires du SGAR Bretagne
aux outils Chorus



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ
portant délégation de signature
(habilitation des gestionnaires du secrétariat général pour les affaires régionales de la
région Bretagne aux outils Chorus Coeur et Chorus Formulaires)

Le préfet de la région Bretagne,
préfet d'Ille-et-Vilaine

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel Berthier préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, à compter du 16 novembre 2020 ;
- Vu** l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 3 mai 2021 portant délégation de signature à Mme Ahez Le Meur, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Bretagne ;
- Vu** l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 9 mars 2022 portant délégation de signature à Mme Brigitte LEGONNIN, directrice des services administratifs et financiers, Mme Sonia ROLLAND, cheffe du bureau des finances, de l'immobilier et de la modernisation et M. Olivier MALATTIA, chef de bureau d'appui aux politiques publiques du secrétariat général pour les affaires régionales ;
- Vu** l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 26 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Nicolas RAMI, directeur de la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines ;
- Vu** l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 8 mars 2023 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOURSIN, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne ;
- Vu** la convention de délégation de gestion du 25 mai 2022 entre le préfet d'Ille-et-Vilaine et le directeur régional des finances publiques de Bretagne relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière ;
- Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE

Article 1 : il est donné délégation à l'effet de valider toutes les opérations enregistrées dans l'application Chorus Formulaires, de réaliser dans cette même application les certifications du service fait, quel que soit le montant, et de donner les ordres de payer au comptable public, y compris dans cette même application, aux agents affectés au secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la région Bretagne nominativement désignés dans le tableau figurant en annexe 1 du présent arrêté, chacun pour les seuls programmes budgétaires figurant dans ce même tableau.

Article 2 : il est donné délégation à l'effet :

- de mettre en oeuvre dans l'application Chorus les décisions de répartition des crédits des budgets opérationnels de programme (BOP) entre les unités opérationnelles (UO) et de mettre ces crédits et, le cas échéant, les autorisations d'emplois à la disposition de leurs responsables dans l'application Chorus Coeur;

- d'accéder et extraire dans l'application Chorus Coeur toute information liée à l'abondement et à la consommation des crédits des BOP et des UO dont le secrétaire général pour les affaires régionales est responsable délégué ou responsable;

- de réaliser toute autre opération technique liée au rôle de RBOP et RUO dans l'application Chorus Coeur;

aux agents affectés au SGAR de la région Bretagne nominativement désignés dans le tableau figurant en annexe 2 du présent arrêté, chacun pour les seuls programmes budgétaires figurant dans ce même tableau.

Article 3 : l'arrêté du préfet de la région Bretagne portant délégation de signature (secrétariat général pour les affaires régionales) du 20 février 2023 est abrogé.

Article 4 : le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au directeur régional des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Le préfet de la région Bretagne



Emmanuel BERTHIER

25 MAI 2023

ANNEXE 1 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'APPLICATION CHORUS FORMULAIRES

Agent (nom, prénom)	Affectation	Fonction	Programmes budgétaires		
Agulhon, Samuel	Pôle modernisation et moyens (Pôle 2) Bureau des finances, de l'immobilier et de la modernisation (BFIM)	Gestionnaires budgétaires et comptables	104 « Intégration et accès à la nationalité française »		
Azarete, Adrien			112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »		
Di Carlo, Giulio			119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements »		
Gasté, Christèle		Adjointe à la cheffe de bureau	148 « Fonction publique »	148 « Fonction publique »	
Micic, Aleksandra			162 « Interventions territoriales de l'État »	162 « Interventions territoriales de l'État »	
Ragot, Cyril			Gestionnaire budgétaire et comptable	348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants »	348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants »
				349 « Transformation publique »	349 « Transformation publique »
Rolland, Sonia	Cheffe de bureau	354 « Administration territoriale de l'État »	354 « Administration territoriale de l'État »		
			362 « Écologie »		
			363 « Compétitivité »		
			364 « Cohésion »		
			380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires »		
			723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »		

Agent (nom, prénom) (suite)	Affectation (suite)	Fonction (suite)	Programmes budgétaires (suite)
Kounowski, Julien	Pôle 2	Chargé de mission « Modernisation et innovation publique »	349 « Transformation publique » 354 « Administration territoriale de l'État » 362 « Écologie »
Giret, Clémence		Chargée de projets innovation et facilitation	363 « Compétitivité » 364 « Cohésion »
Lormeau-Bel, Caroline	Pôle 2 Plateforme d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH)	Gestionnaires PFRH	148 « Fonction publique » 354 « Administration territoriale de l'État » 363 « Compétitivité »
Le Guyader, Servane			
Rioual, Nadine	Pôle politiques publiques (Pôle 1) Bureau d'appui aux politiques publiques (BAPP)	Gestionnaire BAPP	209 « Solidarité à l'égard des pays en développement »
Favreau, Patricia	Direction des services administratifs et financiers (DSAF)/secrétariat	Assistante de direction	354 « Administration territoriale de l'État »
Évano-pellerin, Lauriane	Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité	Assistante de gestion	137 « Égalité femmes hommes » 354 « Administration territoriale de l'État »

ANNEXE 2 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'APPLICATION CHORUS COEUR

Programmes budgétaires	Agents habilité à exercer la fonction de RBOP	Agent habilité à exercer la fonction de RUO
104 « Intégration et accès à la nationalité française »	<p align="center"> Agulhon, Samuel Di Carlo, Giulio Gasté, Christèle Micic, Aleksandra Ragot, Cyril Rolland, Sonia </p>	<p align="center">Sans objet</p>
112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »		<p align="center"> Agulhon, Samuel Di Carlo, Giulio Gasté, Christèle Grimault-Azarete, Adrien Micic, Aleksandra Ragot, Cyril Rolland, Sonia </p>
119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements »	<p align="center">Sans objet</p>	<p align="center"> Agulhon, Samuel Di Carlo, Giulio Gasté, Christèle Grimault-Azarete, Adrien Micic, Aleksandra Ragot, Cyril Rolland, Sonia </p>
148 « Fonction publique »		<p align="center"> Le Guyader, Servane Lormeau-Bel, Caroline </p>

Programmes budgétaires (suite)	Agents habilités à exercer la fonction de RBOP (suite)	Agent habilité à exercer la fonction de RUO (suite)
162 « Interventions territoriales de l'État »	<p>Agulhon, Samuel Di Carlo, Giulio Gasté, Christèle Micic, Aleksandra Ragot, Cyril Rolland, Sonia</p>	<p>Agulhon, Samuel Di Carlo, Giulio Gasté, Christèle Grimault-Azarete, Adrien Micic, Aleksandra Ragot, Cyril Rolland, Sonia</p>
348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants »		
349 « Transformation publique »		
354 « Administration territoriale de l'État		
362 « Écologie »	<p>Sans objet</p>	
363 « Compétitivité »		
364 « Cohésion »		
380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires »	<p>Agulhon, Samuel Di Carlo, Giulio Gasté, Christèle Micic, Aleksandra Ragot, Cyril Rolland, Sonia</p>	
723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »		